



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

SEANCE DU 29 JUIN 2017

Date d'envoi de la convocation : 23/06/2017

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 180

Nombre de votants : 207

Secrétaire de séance : Christèle CASTELEIN

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 29 juin, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît (à partir de 19h23), ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (jusqu'à 20h30), ROINE Philippe suppléant de BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BASTIAN Frédéric (jusqu'à 20h02), BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, DELESTRE Richard, DENIAUX Johan (jusqu'à 22h), DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRÉS Henri, DIESNY Joël, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSELIN Albert, GOSELIN Bernard, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul, GROULT André, GRUNEWALD Martine, DIGNE Bernard suppléant de GUERARD Jacqueline, GUÉRIAN Alain, GUYON Sophie à partir de 19h12 et jusqu'à 22h37), HAIZE Marie-Josèphe, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (à partir de 19h53), GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Fabrice, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, POIGNANT Jean-Pierre suppléant de LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LEBARON Bernard, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, BROSTIN Jacques suppléant de LEMOIGNE Jean-Paul, LECONTE Emilie suppléante de LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, COUTANCEAU Martine suppléante de LEPOITTEVIN Michel, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric (à partir de 19h09 et jusqu'à 22h37), LERENDU Patrick, LESENECHAL Guy, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, NOYE Evelyne, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne (jusqu'à 22h28), THIEULENT Lydia, TIFFREAU Danièle, TISON Franck (à partir de 19h37 et jusqu'à 21h47), TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis,

VEILLARD Rodolphe, VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (à partir de 19h44), VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

ARRIVE Benoit (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN jusqu'à son arrivée à 19h23), BALDACCI Nathalie (pouvoir à Gilbert VILLETTE à partir de 20h30), BASTIAN Frédéric (pouvoir à BESUELLE Régine à partir de 20h02), BROQUAIRE Guy (pouvoir à LEFEVRE Hubert, CHARDOT Jean-Pierre (pouvoir à HAMELIN Jacques), D'AIGREMONT Jean-Marie (pouvoir à GOSSELIN Bernard), DELAUNAY Sylvie (pouvoir à LEPOITTEVIN Gilbert), DENIAUX Johan (pouvoir à VILTARD Bruno à partir de 22h), FAGNEN Sébastien (pouvoir à BURNOUF Hervé), FEUARDANT Marc (pouvoir à ROUSSEAU Roger), GILLES Geneviève (pouvoir à LEQUERTIER Colette), GODEFROY Annick (pouvoir à GRUNEWALD Martine), GUYON Sophie (pouvoir à HOUIVET Benoit jusqu'à son arrivée à 19h12), GUYON Sophie (pouvoir à TIFFREAU Danièle à partir de 22h37), HAMEL Bernard (pouvoir à LECOQ Jacques), HEBERT Dominique (pouvoir à BAUDIN Philippe jusqu'à son arrivée à 19h53), LE PETIT Philippe (pouvoir à ASSELINE Yves), LEBONNOIS Marie-Françoise (pouvoir à VIVIER Nicolas), LEFRANC Bernard (pouvoir à CATHERINE Arnaud), LEQUILBEC Frédéric (pouvoir à CASTEIN Christèle à partir de 22h37), LERECULEY Daniel (pouvoir à GODIN Guylaine), LESEIGNEUR Hélène (pouvoir à BOUILLON Jean-Michel), LETERRIER Richard (pouvoir à NICOLAÏ Michel), LOUISET Michel (pouvoir à HOULLEGATTE Jean-Michel), MATELOT Jean-Louis (pouvoir à POTTIER Bernard), MIGNOT Henri (pouvoir à LEQUERTIER Joël), PEYPE Gaëlle (pouvoir à MAGHE Jean-Michel), POUTAS Louis (pouvoir à VIGNET Hubert), REVERT Sandrine (pouvoir à LECHEVALIER Guy), ROUSSEL Pascal (pouvoir à FEUILLY Hervé), VARENNE Valérie (pouvoir à DELESTRE Richard), VILTARD Bruno (pouvoir à LEPETIT Jacques jusqu'à son arrivée à 19h44), THEVENY Marianne (pouvoir à SEBIRE Nelly à partir de 22h28), TISON Franck (pouvoir à THIEULENT Lydia à partir de 21h47).

Excusés : BRECY Rolande, BROQUET Patrick, CAUVIN Bernard, DIGARD Antoine, FALAIZE Marie-Hélène, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, HAMON-BARBE Françoise, HUET Catherine, JOURDAIN Patrick, POIDEVIN Hugo, ROUXEL André, TARDIF Thierry, LEQUILBEC Frédéric (arrive à 19h09), TISON Franck (arrive à 19h37).

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2017

Nombre de membres : 221

Nombre de votants : 207

Exprimés : 207

Pour : 207

Contre : 0

Abstention : 0

Le Procès-Verbal est approuvé.

Décisions rapportées du Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Le conseil communautaire prend acte.

Décisions rapportées du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Le conseil communautaire prend acte.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Le Président procède à la désignation d'un secrétaire de séance : Madame Christelle CASTEIN.

Le Président :

« Je ne voudrais pas commencer ce conseil sans adresser quelques félicitations. Je voulais féliciter les trois députés élus lors des élections législatives sur le ressort de notre collectivité, à savoir Stéphane TRAVERT, Sonia KRIMI et Philippe GOSSELIN. Et naturellement, je félicite également leurs suppléants membres de notre assemblée Christelle CASTEIN et Frédéric BASTIAN. Je voulais féliciter également une deuxième fois Stéphane TRAVERT pour sa nomination au gouvernement parce que je pense qu'il est toujours satisfaisant pour un territoire d'avoir un élu du territoire membre du gouvernement. Et puis vous me permettrez d'adresser un salut républicain à l'ensemble des conseillers communautaires qui se sont présentés aux élections législatives. Il y en a un certain nombre sur ces

bancs qui n'ont pas été élus parce que c'est la loi cruelle parfois de la démocratie mais je voulais leur adresser un salut pour leur engagement et pour avoir concouru à l'expression du suffrage car nous savons que l'engagement politique et public est une chose difficile et qu'il faut, pour le pratiquer, un certain courage personnel. Voilà ce que je voulais dire en préambule. »

Le Président :

« Avant que nous entamions l'ordre du jour, je voulais faire une déclaration liminaire pour vous indiquer la cohérence des délibérations de ce jour.

Cela fait six mois que la communauté d'agglomération est née. Comme je le disais en préambule, nous en sommes à notre quatrième conseil et nous entrons aujourd'hui, je crois, dans une deuxième phase de notre action collective. La première phase, depuis six mois, a été consacrée à mettre en place les outils fondamentaux de l'action communautaire, c'est-à-dire mettre en place un premier budget, mettre en place une administration avec un certain nombre de responsables référents, poser les bases d'un dialogue social et d'une politique des ressources humaines avec l'élection des représentants du personnel et puis, j'allais dire surtout elle a aussi été consacrée à mettre en place une gouvernance territorialisée assez complexe, je le reconnais bien volontiers, mais qui nous était apparu, dans les travaux préparatoires, comme le meilleur moyen de concilier à la fois l'efficacité et la proximité. Et donc il est vrai que la Communauté d'Agglomération se distingue aujourd'hui par une gouvernance à la fois verticale sur un certain nombre de grandes politiques intégrées et une gouvernance territoriale avec des commissions auxquelles on a essayé de donner le maximum de substance et de chaire si vous me permettez cette expression.

Alors, je ne dis pas que tout est parfait mais j'ai le sentiment que cette gouvernance qui est en train progressivement de trouver ses marques - pour autant j'ai bien conscience aujourd'hui que mettre en place ces outils ne suffit pas - quand bien même parallèlement à la mise en place de ces outils, il a fallu assurer la continuité du service public et la reprise des engagements préexistants, ce qui je crois a été fait d'ailleurs sans accroc. Et je voulais d'ailleurs en profiter pour remercier tous ceux qui s'y sont employés et notamment les agents.

Comme vous le savez donc nous avons repris l'ensemble des engagements qui avaient été consentis par les anciennes communautés de communes, qu'il s'agisse des projets ou des subventions et nous avons également repris les compétences qui étaient précédemment exercées sur les territoires. Voilà le travail qui a été fait.

J'ai bien conscience, disais-je, qu'il faut aujourd'hui passer à une deuxième étape de notre action parce qu'il y a, et c'est légitime, un certain nombre d'impatiences un certain nombre d'exigences à l'égard de cette communauté. J'y vois d'ailleurs la preuve que six mois après notre création, on considère que le fonctionnement de base est assuré et maintenant nous sommes attendus, si je peux dire, tous ensemble au tournant sur le point de savoir quelle est la plus-value et quel est le type de dimension supplémentaire que nous pouvons apporter à la fois aux communes et aux habitants pour le développement du territoire. Et je dirais que de ce point de vue, le conseil d'aujourd'hui est un conseil charnière car il va nous permettre à la fois de poursuivre la structuration, l'installation de la communauté par un certain nombre de délibérations budgétaires, de ressources humaines, règlement intérieur mais aussi de commencer à donner les premiers signes d'une communauté en mouvement qui s'efforce de travailler pour le territoire. Quels sont ces signes ? Tout d'abord, la signature avec l'Etat du contrat de ruralité – Patrice PILLET le présentera. Il s'est agi d'un travail qui a été réalisé dans des délais extrêmement courts mais je crois qu'il fallait prendre rang dans le département sur ce contrat de manière à montrer premièrement que nous voulions agir pour la ruralité, que nous voulions avoir un certain nombre de projets fléchés de manière prioritaire, que nous voulions avoir droit à un certain nombre de crédits spécifiques au titre de la ruralité et que derrière cette contractualisation, première contractualisation avec l'Etat, nous voulions engager la contractualisation avec le Département et avec la Région. Je le dirai demain à Philippe Bas puisque nous avons le M9 mais je voulais vous informer que j'avais écrit au président MORIN pour lui dire notre disponibilité à travailler sur la nouvelle contractualisation avec le Conseil Régional.

Mais enfin, le contrat de ruralité est je crois, un premier signe qui montre à la fois notre réactivité et notre capacité à apporter des projets au bénéfice des communes et à servir de pôle d'ingénierie territoriale à leur bénéfice.

Deuxième délibération qui montre me semble-t-il notre volonté de travailler au développement du territoire, c'est l'octroi de la garantie d'emprunt à la SHEMA demain pour la poursuite des travaux sur les éoliennes et les hydroliennes en mer. Là encore nous sommes dans la continuité de l'action qui était portée par le Département, la Région et l'ancienne CUC et je crois qu'il est bon que nous montrions que très vite nous sommes en capacité de délibérer sur ce sujet et d'avoir un rôle moteur.

Troisième délibération qui là encore montre notre volonté de nous inscrire dans un cadre global d'attractivité - je dois dire d'ailleurs que de ce point de vue le Département et la Région sont en phase puisqu'ils ont tous les deux créé une agence d'attractivité - alors nous n'allons pas créer notre agence

d'attractivité, nous allons nous inscrire dans un climat de coopération avec le département et la région sur ces thèmes et nous allons mettre en place aujourd'hui un office de tourisme unique, sous la forme d'une société publique locale qui portera la stratégie touristique. Parallèlement à tout cela, il vous reviendra d'en délibérer pour commencer à clarifier l'épais dossier des compétences. Nous allons ce soir avoir une délibération cadre sur les compétences optionnelles à prendre, si vous en êtes d'accord, dans des domaines qui nous paraissent pivot pour l'action de la Communauté d'Agglomération. Je pense notamment à la santé, à l'éducation, à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Et puis nous allons commencer à traiter le dossier des compétences facultatives. Je n'ai pas voulu que ce soit fait avant ce conseil car j'ai souhaité qu'on commence par les compétences optionnelles, mais je voulais vous dire que sur les compétences facultatives, KPMG viendra dans les commissions de territoire plancher à partir, si ce n'est de juillet, en tout cas dès la rentrée, pour trouver les solutions adaptées pour les compétences rétrocedées aux communes. Mais enfin nous avons un peu de temps pour cela. Ce soir nous allons donc nous concentrer sur les compétences optionnelles et sur un certain nombre de compétences facultatives prioritaires de manière à ce que notre communauté puisse avoir un bouquet de compétences, si ce n'est définitif, du moins stabilisé, sachant que ce type de préoccupation est amené à évoluer à l'avenir en fonction des attentes des uns et des autres.

Au-delà de cela, et je dirais pour enclencher cette démarche de plus-value, de valeur ajoutée de l'action communautaire, je souhaite, et ceci est partagé par le Bureau, que nous nous dotions d'un projet de territoire. Et je voudrais profiter du conseil de ce soir pour vous dire que nous allons lancer cette démarche à la rentrée sous une forme j'espère la plus simple possible. Il ne s'agit pas de réinventer l'eau chaude, je crois qu'il y a déjà eu beaucoup de travail de fait, à la fois dans le cadre du syndicat mixte, dans le cadre des travaux préparatoires à la création de la Communauté d'Agglomération, dans le cadre des contributions que d'aucuns avaient faites, qu'il s'agisse du collectif ou des candidats à la présidence ou même d'autres élus donc je dirais que nous avons le matériau. Ce que nous n'avons pas, c'est une forme de synthèse qui soit partagée et qui soit appropriée par l'ensemble des délégués.

Et donc à partir de septembre le Bureau va commencer à travailler pour dégrossir, si vous me permettez l'expression, le sujet mais il convient qu'il y ait une démarche participative pour que ce projet soit partagé et donc ce projet sera partagé à la fois dans le cadre des commissions de territoires mais aussi, me semble-t-il, dans le cadre de la conférence des maires qui est à créer et nous ne l'avons pas encore fait mais nous le ferons en septembre. J'ajoute que je ne serais pas complet si je disais qu'il faut ajouter à cette dimension de projet territorial politique, c'est-à-dire porté par les élus, une dimension, même si l'expression est un peu galvaudée je vais la reprendre à mon compte, société civile. Le projet Cotentin, parce qu'il a été réalisé dans des délais extrêmement courts, il a été fait par les élus pour les élus et entre élus. En disant cela je n'émet aucune critique puisque j'ai le plus grand respect pour les élus, en étant un à moi-même mais enfin je pense qu'il faudrait que nous trouvions les moyens de faire en sorte que ce projet pénètre aussi dans le territoire un peu plus profondément.

Alors nous allons créer, là encore en septembre, le conseil de développement qui est aussi un outil de démocratie participative important. Il conviendra de voir, et les suggestions seront les bienvenues comment nous faisons en sorte que ce projet du Cotentin puisse être porté au-delà de cette assemblée, dans les territoires auprès des habitants pour qu'ils en connaissent à la fois l'intérêt et aussi les limites parce que nous ne sommes pas des magiciens avec une baguette magique.

Voilà donc pour l'ordre du jour de ce soir, sachant qu'il y aura aussi une séquence budgétaire un peu lourde et je m'en excuse auprès de vous mais nous ne pouvions pas faire autrement même si nous avons évité le pire, le pire c'était 12000 signatures ce soir, ce qui aurait été je pense, pour vous, probablement un peu fastidieux. Donc il y aura le vote des comptes administratifs pour lequel je vous expliquerai la procédure tout à l'heure et puis les premiers éléments de la politique des ressources humaines puisque, suite à l'élection des représentants, il y a eu un premier comité technique qui s'est passé dans un esprit constructif et Jacques nous en fera le concentré et nous donnera les délibérations consécutives.

Il y a un point important dans tout cela, c'est bien sûr la communication. Nous avons travaillé sur un certain nombre de produits de communication, vous avez donc « Le Cotentin et Nous » qui est distribué dans les fiches de paye. Nous allons avoir le magazine « Le Cotentin » qui est prêt, il est parti à l'impression ce matin, et il y a donc ce dépliant de huit pages qui vous sera distribué mais qui va être distribué dans tout le Cotentin en 90 000 exemplaires, c'est un document assez pédagogique pour ce premier numéro. Et nous avons je crois, mais je ne sais pas si je le fais passer avant l'intervention de Monsieur MARGUERITTE ou après, un petit timelaps de 30 secondes. Et puis, je vous l'avais promis, un trombinoscope qui sera prêt dans quelques jours. Voilà ça servira donc de couverture au magazine et c'est du LAND ART réalisé par l'artiste BABY K. »

Intervention de David MARGUERITTE :

« Je vous remercie monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, simplement quelques mots, non pas en réponse, mais en complément de ce que vous avez pu indiquer. Le premier point, c'est sur la contractualisation avec la Région puisque vous avez évoqué le sujet. Là c'est un point d'informations puisque comme vous le savez certainement l'assemblée plénière de la Région Normandie a voté, au mois de décembre dernier, les principes de la nouvelle contractualisation pour une enveloppe de plus de 300 millions d'euros pour les cinq prochaines années donc c'est une enveloppe considérable qui va permettre à tous les territoires de la Région en Normandie de pouvoir développer des projets nouveaux d'investissement puisque les lignes en gros qui ont été votées consistent à favoriser bien évidemment les projets structurants mais également de favoriser les territoires ruraux puisque, pour vous dire les choses, dans l'ex Haute Normandie, la contractualisation qui était à l'œuvre représentait 80 euros par habitant pour les territoires ruraux, 300 euros pour les métropoles. C'est une logique qui va être strictement inversée, c'est-à-dire qu'il va y avoir un bonus qui va être mis en place pour les territoires ruraux de 15 % supplémentaires par rapport aux projets que l'on va financer donc c'est dans ce cadre que les premières contractualisations ont été signées. Il y en a deux dans l'Orne, en l'occurrence, à Flers et à Mortagne, une va l'être bientôt dans la Manche à Saint-lô Agglomération et que les discussions vont s'engager avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin prochainement puisqu'un courrier vous sera adressé en ce sens afin qu'un mode opératoire efficace puisse être trouvé pour identifier, ensemble, les projets d'avenir pour notre territoire ceux qui seront les plus structurants et qui rentreront dans ce schéma évidemment compte tenu de la taille de notre Agglomération.

On peut imaginer que les sommes qui seront attribuées au Cotentin seront conséquentes voire très conséquentes et on peut se fixer, je pense, raisonnablement l'objectif de parvenir à une signature au cours du premier semestre 2018 ce qui laissera à peu près six mois pour pouvoir, dans les meilleures conditions possibles, réfléchir aux projets qui seront portés. Donc voilà pour ce premier point pour informer les élus de notre volonté, à la Région, et j'associe bien évidemment mon collègue Hubert LEFEVRE à ces propos et les autres conseillers régionaux, pour dire que nous avons une volonté totale d'aboutir et de favoriser une vraie concertation, j'allais dire même plus qu'une concertation une co-construction d'une contractualisation efficace au service des territoires.

Le deuxième point fait écho à ce que vous disiez sur la volonté de, j'allais dire « de faire infuser » dans le Cotentin auprès de tous les territoires et de sa société civile des habitants. Alors je voulais simplement vous faire une proposition, que j'avais faite au moment du débat, sur la présidence puisque j'avais proposé à ce moment de faire les assises du Cotentin. C'est-à-dire au moment où le Cotentin naissait il fallait, selon moi, rapidement pouvoir associer les habitants à la construction de l'édifice et puis les associations, sur les grandes politiques publiques. Je pense en effet qu'on peut réactualiser cette proposition, je me réjouis que votre intention soit maintenant celle-là, c'est-à-dire de pouvoir discuter, faire connaître, et puis partager des objectifs en commun parce que finalement c'est ce qui compte, c'est de faire en sorte que notre territoire puisse être approprié par la population, qu'elle puisse comprendre ses compétences et qu'on puisse réfléchir ensemble à des grandes politiques publiques qu'il s'agisse d'investissements stratégiques ou des politiques d'attractivité. Voilà c'était une intervention courte pour faire écho à ce que vous disiez. Je vous remercie. »

Le Président :

« Je vous remercie et donc l'assemblée a pris note de vos propos et des petites annonces que vous nous avez faites sur la contractualisation avec la Région dont nous nous réjouissons naturellement. Je vous propose que nous passions à l'ordre du jour avec la délibération n°1 qui concerne l'élection d'un vice-président de la Communauté d'Agglomération. Je voulais vous dire que j'ai reçu la candidature de Monsieur Bernard LEBARON qui est conseiller délégué en charge de la GEMAPI depuis février maintenant, que cette proposition agréée parfaitement au Bureau. Je ne sais pas s'il y a d'autres candidatures à la vice-présidence qui sera donc la quinzième vice-présidence. »

Délibération n° 2017- 112

OBJET : Election d'un Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Bernard LEBARON :

« Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. J'ai 64 ans, je suis né dans le Val-de-Saire à Teurthéville-Bocage. Je suis retraité des affaires maritimes en tant qu'inspecteur des Affaires maritimes dans le corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat. Elu dans la commune de Clitourps depuis 1983, Vice-président de l'ancien EPCI de Saint-Pierre-Eglise depuis 1998 à Janvier 2017, j'ai oeuvré au développement des relations humaines des affaires sociales et à la mise en place d'une politique pour la jeunesse et la petite enfance. Je suis maire de Clitourps depuis 2001, commune de 220

habitants. Avec mon équipe, nous avons entre autres construit une ferme éolienne, la première du Département. Depuis mon élection comme conseiller délégué j'ai reçu délégation de fonctions du Président, dans un premier temps, pour gérer la préservation du littoral, du territoire de notre Agglomération en lien avec le Vice-président Christian PRIME qui avait pour délégation la GEMAPI. Dans un deuxième temps, dans un souci de réorganisation des délégations de fonctions, le Président a apporté un complément à ma délégation en introduisant la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, GEMAPI. Depuis j'ai mis en place des commissions thématiques : la première commission qui a eu lieu au pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise qui consistait à donner toutes les informations nécessaires afin que chaque délégué puisse avoir le même degré d'information sur toutes les problématiques connues et les travaux en cours sur notre territoire. La deuxième commission thématique a eu lieu à Siouville-Hague sur le thème de la feuille de route de la GEMAPI sur les trois ans à venir, suivie d'une visite de terrain pour constater l'érosion qui menace l'établissement Korian. Chaque commission thématique prochaine sera suivie d'une visite sur le terrain. Dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques sur l'entretien et la restauration des cours d'eau, j'ai rencontré l'ensemble des techniciens de rivière afin de connaître les travaux, études en cours et à venir. Les deux tiers du territoire sont couverts par un programme de travaux, le tiers restant est en cours de diagnostic ou en programmation. Dans le cadre de la préservation du littoral, les premiers contacts ont eu lieu avec des comités : Notre littoral pour demain ainsi que les Associations Syndicales Autorisées les « ASA » et une association libre sur des villes. En partenariat avec l'Agence de l'Eau en lien avec la commission thématique du cycle domestique de l'eau, nous organisons les classes d'eau pour les élus : cinq journées de formation sont programmées jusqu'au mois de novembre afin de mettre en évidence la notion de cycle. Enfin, en dehors de ma délégation de fonctions, je représente la Communauté d'Agglomération dans les instances suivantes comme membre titulaire au sein du syndicat départemental de Manche Numérique, je suis Trésorier à la Maison de l'Emploi et de la Formation, ainsi qu'à la demande du service des ressources humaines, je siège au sein des CT et des CAP. Monsieur le Président, mes chers collègues, je propose ma candidature au poste vacant de vice-président dans le cadre de la délégation GEMAPI que j'exerce depuis le 13 mars 2017. Sensible à l'intérêt que vous porterez à ma demande, je vous remercie de votre écoute et de votre soutien. »

Le Président met aux voix :

Nombre de membres : 221

18h42

Nombre de votants : 207

Exprimés : 167

Blancs : 20

Abstention : 20

Bernard LEBARON (159 voix), Sylvie AMIOT (3 voix), Marie-Françoise LEBONNOIS (2voix), André AMIOT (1 voix), Jean-Marc JOLY (1 voix), Sébastien REBOURS (1 voix).

Bernard LEBARON est élu 15^{ème} Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Délibération n° 2017- 113

OBJET : Modification n°2 de la composition des commissions thématiques

Le Président présente la délibération relative à la modification de la composition de la commission thématique « cycle naturel de l'eau ». Suite à l'installation de Monsieur Hervé BURNOUF en tant que conseiller communautaire, il est proposé que ce dernier remplace Monsieur Dominique PINEL dans ladite commission en tant que titulaire.

Le Président :

« Juste en profiter, sans être trop long, pour bien sûr rappeler l'importance de la participation à ces commissions thématiques. Je crois que jusqu'à présent le climat de ces commissions est bon et qu'elles travaillent dans de bonnes conditions. Je m'en réjouis et nous avons, nous aurons d'ailleurs, le fruit de ce travail dans un certain nombre de délibérations que nous allons examiner ensuite. »

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221

18h45

Nombre de votants : 207

Pour : 196

Contre : 0

Abstention : 11

Le conseil communautaire remplace M. Dominique PINEL par M. Hervé BURNOUF dans la commission « Cycle Naturel de l'Eau » en tant que titulaire.

Délibération n° 2017-114

OBJET : Adoption du règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Le Président :

« Ce que je voulais juste vous indiquer en préambule avant de passer la parole à Cyril BOURDON, c'est que nous avons une obligation légale de l'adopter dans les six mois qui suivent l'installation. J'ai donc confié au Vice-Président de l'Administration Générale le soin de procéder en liaison avec la Commission concernée à son élaboration et il y a eu, je crois, des travaux qui ont été menés avec cette Commission pour faire évoluer le texte afin de l'améliorer. J'ai reçu par ailleurs un certain nombre d'amendements hier de Monsieur Gilles SCHMITT. Ce que je vous propose, c'est de laisser la parole à Monsieur BOURDON pour qu'il nous explique en quelques mots l'esprit et l'économie générale de ce règlement intérieur qui est pour beaucoup la reprise de la Charte et puis nous traiterons la question des amendements après. Et puis, naturellement, le débat sera ouvert si questions il y avait sur tel ou tel point. Monsieur BOURDON vous avez la parole. »

Cyril BOURDON présente la délibération.

Intervention d'Hervé FEUILLY :

« Sur le contenu, je pense qu'il est un peu regrettable que ne soient pas spécifiées la possibilité de composer des groupes. Pour un certain éclairage du débat, quelque fois, il serait préférable que des groupes aient la possibilité de se constituer. »

Le Président :

« Je vous remercie de poser cette question, je m'attendais à ce que cette question soit posée, je vais vous donner mon sentiment qui est celui du Bureau sur cette question. Nous avons considéré qu'il n'appartenait pas à l'exécutif de prendre l'initiative de proposer des groupes. Naturellement, c'est une faculté, donc si l'assemblée le souhaite, des groupes seront constitués. Et je demanderai, s'il y a des demandes en ce sens, à Cyril BOURDON d'organiser la concertation avec les formations politiques ou les sensibilités politiques pour voir comment constituer ces groupes. Encore une fois, c'est une faculté et nous n'avons pas juridiquement la possibilité de nous y opposer. Ce que je voulais simplement souligner à cette assemblée, c'est que nous avons considéré que ce n'était pas de l'initiative de l'exécutif de le faire parce que nous considérons qu'ici, nous sommes une assemblée intercommunale et que nous représentons les uns les autres une commune. Et que nous ne sommes pas présents ici en tant que représentant d'une sensibilité politique. Ça ne veut pas dire que nous n'avons pas nos idées, ça ne veut pas dire que nous laissons la politique au vestiaire mais cela veut dire qu'ici, nous étudions les délibérations en fonction d'une logique qui est une logique territoriale. Et je crois personnellement qu'il est assez simple de continuer à fonctionner comme ça. J'ajoute d'ailleurs que préalablement à cette délibération, nous n'avons pas été saisis d'aucune demande de création de groupes. Nous aurions pu être saisis d'une demande de création de groupe, nous ne l'avons pas été. Donc nous avons considéré que dès lors, n'y avait pas de demande, il fallait que nous gardions cette logique. Si nous passons à une logique politique, alors ce sera la décision de l'assemblée bien sûr, mais cela aura un impact extraordinairement fort sur le devenir de nos travaux parce que cela veut dire que nous n'allons plus siéger ici en tant que représentant de la commune de Carteret, d'Huberville ou de Saint-Vaast mais nous allons réfléchir et voter en tant qu'appartenant à une sensibilité politique et donc ce sera une évolution de la nature des intercommunalités telles que nous les avons connues depuis 15 ans dans le Cotentin. Donc je pense que cela mérite au moins un peu de réflexion j'enregistre votre demande, votre souhait. Et donc ce que je vais demander à Cyril BOURDON, c'est d'organiser d'ici septembre une forme de concertation pour voir si la constitution de groupes politiques est souhaitée et si elle est voulue. Juste un mot, rien ne s'oppose à ce que nous votions le règlement intérieur et à ce que nous le repassions une deuxième fois amendé en septembre, nous avons l'obligation d'en voter une première version aujourd'hui. »

Intervention d'Hervé FEUILLY :

« Merci pour vos précisions. Il ne s'agit pas uniquement de groupes politiques mais ne soyons pas non plus naïfs, la politique dès lors que nous nous présentons à un suffrage, nous faisons un acte politique et aujourd'hui bien évidemment tous ici avons fait un acte politique pour faire partie de cette assemblée. Alors ne méprisons pas le mot politique, ce n'est pas discriminant de prononcer ce mot, et il faut appeler un chat un chat. Je pense que raisonnablement, avec une telle assemblée, se feront jour des groupes

qu'on peut appeler politique ou pas mais se feront jour des groupes in fine et donc le prévoir aujourd'hui, je pense que ce serait important et nécessaire. »

Le Président :

« Alors il y a deux choses le prévoir mais si on le prévoit, j'imagine que ça va être immédiatement pour l'appliquer. Ce qui veut dire derrière, il faut que les conseillers le sachent, un certain nombre de moyens qui vont être attribués au groupe, c'est la loi donc nous serons obligés de le faire, et un fonctionnement qui va être par nature très différent. Je voulais juste rebondir sur le mot politique. Loin de moi l'idée de dire que la politique et l'appartenance politique doivent être éludées ou cachées, je serais le dernier à pouvoir le dire m'étant parfois présenté à des élections nationales parlementaires. Je dis simplement que vous avez ici un grand nombre de délégués, de maires qui représentent des petites communes et dans ces petites communes, même si les maires peuvent avoir leurs opinions, ils ne souhaitent pas forcément siéger dans une assemblée intercommunale sous une étiquette LR, En Marche ou Parti socialiste. Alors, si c'est le choix majoritaire de l'assemblée, encore une fois il n'y aura pas de possibilité pour nous juridiquement de nous y opposer mais nous avons considéré que la responsabilité de l'exécutif n'était pas, au jour d'aujourd'hui, de s'inscrire dans cette logique. »

Intervention de Patrick FAUCHON :

« Juste un commentaire, à vous écouter, j'étais un tout petit peu surpris que l'on parle d'un côté qu'il y aurait les maires des petites communes, enfin les représentants des petites communes et puis ceux qui seraient dans les villes et qu'à partir de là ça générerait les uns ou les autres. Je pense que quel que soit la taille de la commune, les gens s'engagent de la même façon et on ne peut pas faire de discrimination entre les petites communes et les grosses communes. »

Le Président :

« Vous avez raison ce n'était pas mon intention alors si telle a été la compréhension naturellement je vais clarifier. Je veux dire par là que la vie politique souvent dans les communes importantes sur le plan des élections municipales est davantage partisane qu'elle ne l'est dans des communes de taille moins importante. Mais encore une fois, ce que je vous suggère c'est qu'il ait une concertation sur la question des groupes politiques et qu'on y revienne en septembre, une fois qu'on aura voté le règlement ce jour. J'avais les amendements de Monsieur SCHMITT qui sont des amendements intéressants. Ce que je vous suggère, si vous en étiez d'accord Monsieur SCHMITT, c'est de vous laisser quelques instants pour les présenter. Et même chose puisqu'on va repasser en septembre, qu'on amende le règlement intérieur et qu'on vote vos amendements à ce moment-là. »

Intervention de Gilles SCHIMTT :

« Merci Monsieur le Président. Je tiens d'abord à vous remercier ainsi que vos services pour la rapidité avec laquelle vous avez bien voulu transmettre mes propositions d'amendements du règlement intérieur à l'ensemble des délégués communautaires. Comme je l'ai indiqué dans le mail que j'ai envoyé aux différentes mairies de notre agglomération, les objectifs que visent à atteindre ces amendements sont les suivants : faciliter les débats, favoriser l'émergence de projets élaborés par l'ensemble des représentants et favoriser la communication entre l'EPCI et les conseils municipaux. Tous ces amendements se basent par ailleurs sur notre charte, je cite : « Gouvernance équilibrée, importance du consensus et du dialogue, partage du processus de décision, rôle prépondérant des communes et importance du dialogue entre l'exécutif communautaire et les territoires. ». Le Premier amendement que je propose vise à accroître le nombre de réunions annuelles en passant d'un minimum de quatre à six pour diminuer le nombre de délibérations à examiner au cours de chacune de ces réunions et ainsi favoriser les échanges. Certes ces réunions ont un coût lié à la taille de notre EPCI mais comme vous l'aviez dit il y a quelque temps, Monsieur le Président, la démocratie a un coût. Si l'argent est utilisé pour faciliter les débats et le dialogue au sein de notre assemblée, c'est à dire pour faire vivre la démocratie au sein de notre agglomération, cela ne peut être que positif. Ma deuxième proposition porte sur la possibilité de déposer un amendement. Le but ici n'est pas de limiter le travail des commissions mais de pouvoir l'améliorer en dernier ressort. En effet, les commissions ont un rôle consultatif et de proposition mais n'ont pas le pouvoir de décision qui se trouve ici. Notre assemblée doit donc être un lieu de débats et de décisions, en aucun cas elle ne doit être qu'une simple chambre d'enregistrement de délibérations, déjà rédigées. Je crois intimement à l'intelligence de chacun d'entre nous et pense que chaque délégué, femmes et hommes de cette assemblée, doit pouvoir nourrir de son expérience et de son intelligence les délibérations soumises au vote en pouvant s'il le souhaite déposer un amendement. Pour ce faire, ma deuxième proposition porte aussi sur la possibilité de déposer un vœu, une motion ou un amendement de préférence cinq jours avant la réunion mais aussi juste avant l'ouverture de celle-ci. En effet, nous l'avons tous constaté encore aujourd'hui, il sera compliqué vu la taille de notre EPCI,

de la complexité et du nombre des dossiers de respecter le délai minimum de cinq jours puisque nous avons reçu ce matin même le compte administratif modifié de Douve Divette par exemple. Si le délai de cinq jours est souhaitable, il ne doit donc pas, selon moi, entraîner la non prise en compte d'un vœu, d'une motion ou d'un amendement s'il n'est pas respecté, de la même manière que nous passerons certainement au vote ce soir le compte administratif de Douve Divette alors que nous n'avons reçu sa version définitive que ce matin. Enfin, ma dernière proposition porte sur la communication grâce à un rapport annuel d'activité ; l'an passé 62% des conseils municipaux avaient voté contre la création de notre agglomération, il est important que les actions de notre EPCI soient diffusées le plus largement possible à tous les conseillers municipaux de manière à lever les incompréhensions et à créer un sentiment d'adhésion à cet ensemble qu'une majorité de communes rurales notamment avaient rejeté. Pour conclure, Monsieur le Président et chers collègues, ces propositions figurent dans le règlement intérieur de nombreuses autres agglomérations : le grand Narbonne, Caen métropole, Caen Nord, Châlons-en-Champagne etc... Elles sont basées sur notre charte, sur des principes de démocratie et de bon sens. J'espère que vous les accueillerez favorablement dès ce soir afin de donner à notre agglomération un règlement intérieur opérationnel et équilibré dès maintenant dans le respect du code général des collectivités qui stipule que le règlement intérieur doit être établi dans les six mois qui suivent l'installation du conseil. Pour que dès demain, la phase organisation de notre EPCI soit achevée et que l'ensemble de nos énergies soient dès lors tournées vers l'action sur le terrain comme vous en avez d'ailleurs émis le souhait tout à l'heure, Monsieur le Président, dans vos propos introductifs. Je vous remercie. »

Réponse de Cyril BOURDON :

« Moi je pensais honnêtement que les amendements, je comprends bien que vous voulez que ça passe immédiatement mais, vous avez vu, j'ai expliqué qu'il y avait tout un processus que nous avions voulu. Que ça passe en commission après en bureau et puis après que ce soit proposé. Mais je comprends bien votre demande mais je pense que c'est aussi très difficile pour les services de pouvoir tout diffuser. »

Intervention d'un élu :

« Sur votre proposition, après concertation avec Cyril BOURDON on peut représenter ce qui a été évoqué tout à l'heure en septembre alors donnons-nous le temps de travailler dessus et puis représentons le en septembre pourquoi pas. »

Le Président :

« Je partage, on a juste une obligation légale, c'est qu'on doit voter un premier texte aujourd'hui. Ce que je vous suggère, c'est que l'on vote le texte, on prend en compte via un travail en commission le cas échéant, les amendements ou certains amendements de Monsieur SCHMITT, on les mettra aux voix et on regarde la question des groupes et on repasse en septembre un règlement modifié. »

Intervention d'un élu :

« Dans la mesure où on a votre assentiment, on ne peut qu'acquiescer Monsieur le Président. »

Le Président :

« Vous l'avez. »

Intervention de Ralph LEJAMTEL :

« Je partage la proposition qui est faite mais par contre, par rapport au conseil communautaire et aux amendements qu'il propose, sur le deuxième, si on prend au pied de la lettre la notion de consensus et de le construire, il me semble que la capacité de proposer des amendements sur des délibérations en amont du conseil c'est-à-dire d'avoir un interlocuteur parce que, si bien écrites que fussent les délibérations, il peut quand même y avoir parfois quelques améliorations qui peuvent venir des délégués. J'en veux pour preuve une délibération tout à l'heure que présentera Monsieur COQUELIN qui est bien et où il y a quelques éléments qui peuvent être améliorés. C'est un exemple mais je veux dire par là que si on peut le faire en amont c'est encore mieux parce qu'on construit du consensus pas seulement dans l'assemblée que nous représentons là mais on peut le faire entre deux séances et jusqu'à présent c'est vrai que c'est quelque chose qu'on ne peut pas faire. »

Le Président :

« Je suis d'accord sur le fond avec ce qui vient d'être dit. La seule difficulté elle est pratique, elle est de trouver une méthode qui permet effectivement de faire droit à la notion d'amélioration et d'amendement des délibérations sans pour autant alourdir une mécanique qui est déjà complexe donc moi je suis tout à fait ouvert à ce que l'on réfléchisse à la manière de parvenir de manière la plus opérationnelle possible. De toute façon je vais vous dire, la lettre tue et l'esprit vivifie. Donc il y a un règlement mais il y a la manière de l'interpréter. Si un amendement est déposé et qu'il est intéressant on l'examine même s'il n'est pas présenté cinq jours avant. Je veux dire par là que les délais, c'est une chose, c'est important d'avoir des délais, de les figer. Il faut aussi me semble-t-il un peu de souplesse dans l'interprétation. Mais si vous en êtes tous d'accord, votons le règlement et un certain nombre d'amendements et à la question des groupes politiques on revient en septembre. Sachant que je suis très favorable à l'idée du rapport d'activité, du tour des commissions de territoire avec le rapport d'activité. »

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 19h06

Nombre de votants : 207

Pour : 188 Contre : 0 Abstention : 19

Le conseil communautaire :

- **Adopte** le règlement intérieur proposé qui pourra s'appliquer à partir de la date à laquelle la présente délibération aura acquis son caractère exécutoire.

Délibération n° 2017-115

OBJET : Création et composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Christian PRIME présente la délibération.

Intervention d'un conseiller communautaire :

« Hier en conseil municipal, dans la liste des services publics locaux on a examiné la question de l'abattoir communautaire. Et donc on nous a dit les évolutions futures, à assez court terme donc est-ce que cette commission-là pourrait être un moyen de parler des évolutions importantes ? »

Le Président :

« Il me semble que le bon forum pour discuter des évolutions d'abattoir aujourd'hui, c'est le syndicat mixte du Cotentin, qui existe et qui sera dissout à la fin de l'année et qui a porté la question à la fois du démantèlement de l'abattoir de Cherbourg et la question de l'édification éventuelle de l'abattoir de Carentan. Après la commission consultative des services publics, elle est nécessaire pour lancer de nouvelles délégations de service public, est ce que dans ce cadre elle peut traiter de l'abattoir ? Je n'ai pas de préjugés, peut être mais je ne suis pas sûr que ce soit aujourd'hui le meilleur forum pour y parvenir. Ce que nous avons aujourd'hui, c'est essentiellement en termes de DSP les grands services publics urbains et encore une fois c'est surtout pour suivre les délégations de service public en la matière mais après la Commission peut se saisir j'imagine d'un certain nombre de sujets. »

Intervention de Jean-Marie MOUCHEL :

« Je ne comprends pas parce que c'est marqué dans la délibération que les abattoirs communautaires peuvent être traités par la commission consultative des services publics. Si on va dans le sens de ce que vous expliquez il ne faut pas le mettre à ce moment-là dans la délibération parce qu'on est une agglomération qui n'aura plus d'abattoir. Donc on met dans une délibération un élément qui va disparaître. Ce que suggérait Monsieur DELESTRES c'est de revoir les éléments de cette évolution, c'est-à-dire un abattoir à Carentan, et si il y a une commission consultative des services publics, peut-être qu'elle peut être saisie pour émettre un avis par rapport à ce projet-là. »

Le Président :

« Elle pourra, je n'ai pas dit qu'elle pourrait ne pas l'être, je dis que jusqu'à présent le forum dans lequel on a discuté plus spécifiquement de la question d'abattoir c'était plutôt le syndicat mixte en raison d'ailleurs des engagements financiers que le syndicat mixte avait consenti sur cette question. Maintenant, comme vous le savez, nous avons la compétence sur le développement économique donc

sur l'abattoir. Dans ce cadre effectivement vous avez raison de souligner que cette commission pourra se saisir de la question de l'abattoir si elle le souhaite. Est-ce que j'ai répondu à la question? »

Réponse de Jean-Marie MOUCHEL :

« Oui mais, Monsieur le Président, j'ai juste un souhait vis-à-vis des Vice-Présidents, s'ils peuvent nous éviter une lecture en totalité de la délibération, plus particulièrement nous faire une petite synthèse pour appuyer sur tel ou tel point, ça permettrait peut-être de gagner du temps en échange plutôt que de lire ce qu'on a sous les yeux. »

Le Président :

« Je partage votre préoccupation. J'en profite juste et ce sera fini, pour vous dire, comme vous le savez je pense, que l'ensemble du Bureau est attaché aux services publics. Dans les services publics, il peut y avoir différents modes de gestion et nous sommes pragmatiques sur les modes de gestion et nous considérons qu'il peut y avoir une mixité dans la gestion des services publics. Service public ne signifie pas nécessairement régie pour tout le monde. »

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 19h17

Nombre de votants : 208

Pour : 200 Contre : 0 Abstention : 8

Le conseil communautaire :

- **Décide** de mettre en place la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),
- **Dit** que la Commission Consultative des Services Publics Locaux pourra être présidée par le Président Jean-Louis VALENTIN ou son représentant, Monsieur Christian PRIME,
- **Procède** à l'élection de 9 élus titulaires (et 9 suppléants) de la Communauté d'Agglomération pour siéger au sein de cette instance, à savoir :

Titulaires	Suppléants
Noël LEFEVRE	Arnaud CATHERINE
Philippe LAMORT	Jacques HAMELIN
Edouard MABIRE	Philippe BAUDIN
Jean-Michel HOULLEGATTE	Patrice PILLET
Cyril BOURDON	Evelyne LALOË
Agnès TAVARD	Francis LEDANOIS
Louis POUTAS	Johan DENIAUX
Yves ASSELINE	Christine LEONARD
Françoise HAMON	Pascal ROUSSEL

- **Désigne** 9 représentants d'associations locales :

- Monsieur le Président de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs « Que choisir » (UFC) ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des Paralysés de France (APF) ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'association Familiale de l'Agglomération Cherbourgeoise (AFAC) ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'INDECOSA CGT ou son représentant,
- Monsieur le Président de ASSECO CFDT ou son représentant,
- Monsieur le Président de AFOC (FO) ou son représentant,
- Monsieur le Président de Familles rurales ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'association « la truite cherbourgeoise – Mouche de Saire » ou son représentant.

Délibération n° 2017-116

OBJET : Signature du Contrat de ruralité du Cotentin 2017-2020

Patrice PILLET présente la délibération.

Le Président :

« Merci Patrice, effectivement j'ai souhaité que la signature soit différée parce que je trouvais que par rapport à la délibération aujourd'hui, ce n'était pas très courtois pour le Conseil de d'avoir une signature demain d'un document que nous devons mettre aux voix aujourd'hui. On aurait préjugé de votre approbation, même si je n'ai pas de doute sur le caractère positif de votre vote sur le contrat de ruralité. Donc nous ferons une cérémonie avec le préfet, qui n'est pas venu encore avec la période de réserve pour la labellisation de la maison de services publics de Valognes et la signature du contrat de ruralité que Patrice a bien résumé. »

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 19h23

Nombre de votants : 208

Pour : 206 Contre : 0 Abstention : 2

Le conseil communautaire :

- **Approuve** les termes du contrat de ruralité 2017-2020 pour le territoire du Cotentin ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer le contrat 2017-2020 avec l'Etat et éventuellement les autres signataires,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer la convention financière annuelle 2017 ainsi que tous les documents permettant l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2017-117

OBJET : Construction de bâtiments dédiés à la fabrication de pales d'éoliennes offshore sur le port de Cherbourg-en-Cotentin - Octroi d'une garantie d'emprunt à la SHEMA

Christian PRIME présente la délibération.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 19h26

Nombre de votants : 208

Pour : 193 Contre : 4 Abstention : 11

Le conseil communautaire :

- **Accorde** à la SHEMA la garantie de la communauté d'agglomération du Cotentin à hauteur de 20 % pour le remboursement de trois emprunts d'un montant total de 45 001 612 € souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse d'épargne Normandie et de la Caisse d'épargne Nord France Europe, dont les conditions financières ont été décrites ci-dessus ;
- **Dit** que la garantie est accordée à hauteur de 20 % pour la durée totale des trois contrats de prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse d'épargne Normandie et de la Caisse d'épargne Nord France Europe, la communauté d'agglomération du Cotentin s'engage à se substituer à la SHEMA pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **Dit** que la communauté d'agglomération s'engage pendant toute la durée des trois contrats de prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.
- **Autorise** le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre, d'une part la SHEMA, et d'autre part, la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'épargne Normandie et la Caisse d'épargne Nord France Europe.

Intervention de Benoît ARRIVE (après le vote) :

« Mes chers collègues, d'abord merci pour ce vote. Je voulais bien sûr associer à mes propos, le Département et la Région Normandie avec qui nous travaillons de concert depuis longtemps sur cette question des EMR. Vous l'avez dit, Monsieur le Président, nous avons posé il y a quelques semaines déjà la première pierre de cette usine de Pâles, les travaux avancent bien et vite vous avez probablement pu vous en rendre compte en passant devant les terre-pleins. Je voulais aussi vous

préciser que nous sommes dans l'attente, toujours avec le Département et la Région, de la pose de la première pierre sur l'usine d'hydroliennes. Nous attendons une date du ministère donc dès que la date nous sera communiquée, on pourra vous la donner puisqu'il faut aussi parler de l'usine d'hydroliennes qui elle aussi avance donc j'espère que l'on aura la visite et la réponse du Ministère assez rapidement. Autrement, nous procéderons à la pose de la dernière pierre. En tout cas, l'essentiel pour nous étant de valoriser ce qui se passe ici en Normandie et ici dans le Cotentin. »

Intervention de David MARGUERITTE :

« Monsieur le Président, chers collègues, puisque Monsieur Arrivé le faisait, je souhaiterais apporter également quelques éléments d'information sur cet enjeu extrêmement stratégique pour le territoire. Dès le lendemain de la visite et la pose de la première pierre de l'entreprise LN WIND POWER, nous avons pris en main des plans de formation pour permettre à l'entreprise de prospérer et si possible de pouvoir recruter sur le territoire, il va falloir mettre en œuvre un certain nombre de plans de formation. Avec la MEF d'ailleurs nous travaillons en commun. Dès demain une réunion technique aura lieu pour pouvoir réfléchir avec les services de l'Etat aux meilleurs plans de formation puisqu'on est à la fois sur des métiers traditionnels et imaginer également des métiers en devenir. La région prend également de ce côté-là ses responsabilités pour proposer des formations sur mesure pour permettre à la main d'œuvre du Cotentin de pouvoir travailler à terme dans cette usine. C'est un enjeu essentiel pour le développement économique et l'insertion professionnelle dans notre territoire. »

Le Président :

« Je vous en remercie, je salue d'ailleurs sur ce sujet la réactivité de l'ensemble des collectivités bien sûr, la Région et le Département. Nous faisons à notre échelle ce qu'il faut et je crois que c'est dans la continuité et dans l'unité que nous parviendrons à dynamiser cette filière au bénéfice de notre territoire. »

Délibération n° 2017-118

OBJET : Création d'une Société Publique Locale (SPL) dans le domaine du tourisme en Cotentin

Jean-Michel HOULLEGATTE présente la délibération.

Le Président :

« Merci Monsieur HOULLEGATTE, juste en disant qu'il y a onze sièges d'administrateurs au titre de la Communauté d'Agglomération et que nous avons fait appel à une répartition équilibrée des territoires à raison de un par territoire. C'était une question qui pouvait se poser, le Bureau a souhaité une représentation équilibrée des territoires et donc il y a des recommandations des commissions de territoires que nous avons scrupuleusement respectées. »

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 19h38

Nombre de votants : 208

Pour : 202 Contre : 2 Abstention : 4

Le Conseil Communautaire :

- **Approuve** la participation de la communauté d'agglomération du Cotentin au capital de la Société Publique Locale à hauteur de 6 930 actions d'une valeur nominale de 71 euros chacune, pour un montant total de 492 030 euros.
- **Approuve** le versement de la moitié de la valeur nominale des actions, soit 246 015 €, à la constitution de la société et le versement du reliquat, sur appel du conseil d'administration. Ces sommes seront prélevées sur le Chapitre 26 compte 261 titres de participation ;
- **Approuve** le projet de statuts de Société Publique Locale tel que joint en annexe à la présente délibération et d'autoriser M. le Président à les signer ;
- **Approuve** la composition du conseil d'administration et désigne 11 représentants de la Communauté d'agglomération, selon les propositions des commissions de territoire :
 - Jean-Michel HOULLEGATTE (Cherbourg-en-Cotentin)
 - Jean-Marie MOUCHEL (pôle de proximité de Cœur Cotentin)
 - Elisabeth BURNOUF (pôle de proximité des Pieux)

- **Autorise** le Président ou son représentant à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à procéder au versement des aides auprès des différents bénéficiaires.

Délibération n° 2017-121

OBJET : Lancement de la procédure d'élaboration du Plan de Déplacement Urbain (PDU)

Le Président :

« Le PDU c'est l'appellation légale, je n'y peux rien c'est comme ça. Et nous avons donc une obligation légale, puisque nous avons plus de 100 000 habitants, de nous doter d'un PDU mais ce PDU a un périmètre qui n'est pas exclusivement urbain, le périmètre de ce PDU est le périmètre de la Communauté d'Agglomération donc il faudra que nous le rebaptisons, non plus en plan de déplacement urbain mais en plan de déplacement du Cotentin ou si d'autres ont une imagination plus fertile et sont capables de nous trouver un mot plus évocateur, naturellement nous le reprendrons à notre compte. C'est simplement pour dire à ceux qui s'en inquiètent que ce plan de déplacement urbain ne concernera pas que la ville même s'il y a en ville des questions de déplacement qui se posent et qu'il faut traiter, nous le savons à Cherbourg, Valognes ou ailleurs. »

Noël LEFEVRE présente la délibération.

Le Président :

« Merci Noël. Ça fait partie du lancement de ces grands documents programmatiques auxquels nous sommes maintenant assujettis PDU, PLH, SCOT et autres. Ce sont des documents importants et il faut comme le disait Noël à l'instant, que nous veillons à la cohérence de ces différents documents de programmation et de planification territoriale. »

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 19h50

Nombre de votants : 209

Pour : 195 Contre : 3 Abstention : 11

Le Conseil Communautaire :

- **Lance** la démarche d'élaboration du PDU ;
- **Autorise** le lancement d'une consultation et la signature du marché par le Président dans la limite des crédits prévus au budget.

Délibération n° 2017-122

OBJET : Orientation sur la restitution des compétences optionnelles

Le Président présente la délibération.

Intervention de Monsieur LEFEVRE :

« Merci, Monsieur le Président, je me permets d'intervenir sur certains points. Nous devons opter, comme vous venez de le dire, sur trois compétences optionnelles parmi la liste que vous venez de présenter et en fait, vous nous demandez de délibérer pour quatre compétences donc ça ce n'est pas très grave. Je pense quand même qu'il eût été préférable de réunir la CLECT de façon à faire le point des avantages et des inconvénients de l'ensemble des compétences, de faire le point financier avant de les rétrocéder aux Communes, je pense que ce serait quand même une logique de travail. Concernant la compétence eau, production et distribution, et je parle là au nom de mes six collègues présidents de syndicats indépendants représentant 50 000 personnes, nous demandons à garder la compétence production/distribution et la gestion de nos syndicats jusqu'en 2020 comme le prévoit la loi. Suite à la proposition de loi déposée par le Sénat et en attente de la validation de l'Assemblée Nationale pour garder la compétence eau et assainissement en optionnel, nous vous proposons donc une légère modification. Effectivement, la compétence optionnelle pour moi elle doit être d'intérêt communautaire. La compétence eau elle doit être d'intérêt communautaire et est d'intérêt communautaire la gestion de l'eau production/distribution qui était régie précédemment par les EPCI. De cette façon-là, les syndicats restent autonomes jusqu'en 2020 et l'assainissement reste communautaire comme il l'est déjà

aujourd'hui. Donc nous vous proposons de retenir ce petit point de modification, sinon évidemment nous appelons à voter contre cette délibération. L'autre point que je voudrais apporter, qui est aussi un point important, c'est la maison des services au public. Dans le cadre des maisons de services au public, nous demandons que la compétence soit aussi d'intérêt communautaire sur la création et la gestion, ce qui laisse libre les communes de pouvoir contractualiser avec certains organismes, et je pense à la Poste, pour conforter les agences postales communales et donc maintenir un minimum de service au public. Ces petites structures ne doivent pas relever de la compétence de la Communauté d'Agglomération mais rester libres entre la commune et l'organisme afin de ne pas retrouver les erreurs qui viennent d'être produites sur la côte Est du Cotentin. Donc là aussi légère modification et j'espère que vous allez la retenir sinon nous appelons à voter contre cette proposition. »

Réponse de Philippe LAMORT :

« En ce qui concerne l'eau, moi j'ai plutôt une vision globale de cette compétence du cycle domestique de l'eau qui va avec le cycle naturel de l'eau, pour faire cette grande compétence. Donc vous parliez tout de suite de l'eau et puis que l'assainissement pouvait y aller. C'est non séparable, si nous prenons la compétence cycle domestique de l'eau c'est l'eau, l'assainissement collectif et non collectif et les eaux pluviales urbaines donc l'intérêt de la collectivité c'est d'avoir une vision globale sur l'ensemble de son territoire, et aussi, il faut savoir que l'on pourra travailler en concordance avec les services de l'eau et les services d'assainissement pour développer nos communes. De plus vous parliez tout de suite de ne vouloir prendre que la compétence eau donc je vous rappelle ce qu'a dit le Président tout à l'heure, il est vrai qu'on ne remet pas du tout en cause la bonne gestion et le bon fonctionnement des services, des syndicats d'eau, mais on veut avoir un ensemble et une vue complète de ce grand cycle domestique de l'eau. Alors c'est vrai que vous avez peut être du mal à vouloir perdre cette compétence au niveau des syndicats, mais comprenez bien que pour l'ensemble de notre agglomération et de nos communes, on ne se voit pas reprendre le SPANC au niveau de nos communes que là si on prend la compétence du cycle domestique de l'eau, le SPANC resterait au niveau de l'Agglomération ainsi que l'assainissement collectif et l'eau. »

Réponse de Monsieur LEFEVRE :

« Monsieur le Vice-président, quand on parle d'unifier l'ensemble sur un territoire donné et que vous parlez des eaux pluviales, que vous gérez à l'échelle urbaine, que faites-vous des eaux pluviales dans le monde rural ? »

Réponse de Philippe LAMORT :

« Alors le pluvial urbain c'est quand même nos bourgs, c'est la forte densification de nos bourgs, ce n'est pas forcément au niveau des communautés urbaines. »

Le Président :

« Juste un mot pour éclairer le débat sur l'eau, je ne suis pas un spécialiste, pour vous dire ceci : vision globale sur le grand cycle de l'eau, attachement au service public de l'eau mais mixité des modes de gestion. Je crois que c'est un point que l'on doit avoir présent à l'esprit. Le service public de l'eau et la gestion intégrée du cycle de l'eau, ça ne signifie pas nécessairement une grande régie pour tout le monde, premier point. Deuxième point, les relations avec le SDEAU, nous les avons reçus, et nous avons insisté pour conventionner avec le SDEAU de manière à ne pas donner le sentiment que la prise de compétence signifiait une rupture des solidarités départementales. Ce n'est pas de cela dont il s'agit, il s'agit de trouver les moyens avec le SDEAU d'avoir des interventions qui peuvent être complémentaires et je crois notamment que sur la sécurité des approvisionnements au niveau des limites de notre communauté, je parle sous le contrôle de Philippe, le SDEAU peut avoir son utilité. Donc nous travaillons avec le SDEAU sur une convention qui permet de maintenir des liens de solidarité, mais nous considérons qu'une agglomération de la taille de la nôtre doit avoir sa propre politique de l'eau. »

Intervention de Ralph LEJAMTEL :

« Moi j'ai deux points, sur le même sujet de l'eau : Le premier point, c'est comme usager, c'est-à-dire que la régie publique qui existe dans la ville où je suis, j'en suis satisfait comme usager donc je n'aimerais pas lâcher la proie pour l'ombre. Donc, le fait de déléguer la compétence au Cotentin, j'ai bien entendu un certain nombre d'arguments sur ce sujet-là, même chez les personnes qui en ont la

charge au niveau de Cherbourg-en-Cotentin, donc j'entends ces arguments. Mais par contre, quand vous dites mixité des modalités de gestion, ça m'inquiète parce que je ne vois pas comment on va durablement être dans une mixité des modalités de gestion. De deux choses l'une, soit il y a une volonté d'une cohérence par rapport au cycle de l'eau et donc on se dirige vers une maîtrise publique parce qu'on considère qu'il y a d'un point de vue qualitatif et pour les usagers une supériorité de ce mode de gestion en régie publique. Mais l'entre deux dans ce sujet n'est pas possible parce qu'il va y avoir un conflit, une concurrence qui va de fait s'établir et pour le coup, moi en tant qu'usager de Cherbourg-en-Cotentin, j'aurais le sentiment de partir dans une direction où on va y perdre. Et le dernier point, là c'est en tant qu' élu, je ne suis pas spécialiste du cycle de l'eau, j'ai bien écouté lors des budgets qui nous ont été présentés à Cherbourg-en-Cotentin, ce sont des budgets qui sont très sains donc c'est une réussite sur le plan de la ville dans laquelle je suis et franchement j'aimerais bien qu'il y ait une visibilité par rapport à la continuité de cette réussite. »

Réponse de Philippe LAMORT :

« Dans le cadre du fonctionnement, si on prend la compétence au 1er janvier 2018, c'est qu'il y a des délégations de service public qui sont en cours donc on ne va pas les dénoncer et elles sont sur plusieurs territoires avec des effectifs. Et si on prend au 1er janvier 2018, on ne saurait pas fonctionner en régie sur la totalité du territoire donc on va continuer avec ces délégations avec la SAUR, avec VEOLIA qui fonctionnent très très bien et puis on aura tout à fait le temps, une fois les délégations terminées ou arrivées à leur terme, éventuellement, de revoir si on repasse en tout régie ou si on maintient des DSP. »

Intervention de Monsieur FEUILLY :

« Une toute petite précision pour Monsieur LEJAMTEL, hier soir, on a abordé le budget annexe de l'eau qui à Cherbourg est déficitaire sur le dernier exercice. »

Intervention de Florence LE MONNYER :

« Merci Monsieur le Président je ne vais pas faire le débat ici mais j'invite Monsieur FEUILLY à me rencontrer pour lui présenter d'une façon qu'il se rende compte qu'effectivement les budgets sont équilibrés et qu'il n'y a aucun déficit au niveau du budget de l'eau de Cherbourg-en-Cotentin. »

Intervention de Patrick FAUCHON :

« Monsieur le Président, je voudrais simplement souligner les difficultés que les petites communes ont pour entretenir leurs voiries. Les communes d'ailleurs auparavant l'avaient bien exprimé parce qu'elles s'étaient en général rassemblées autour de la Communauté de Communes et la compétence voirie était partie à la Communauté de Communes. Je regrette qu'aujourd'hui, nous n'ayons pas cet aspect des choses de se regrouper tous pour éviter que les petites communes soient dans l'impossibilité de faire la réfection de leurs routes. Vous parlez également qu'il n'y aurait pas d'abandon vis à vis des petites communes, alors qu'est-ce que vous entendez par là, est-ce qu'il y a eu quelque chose d'avancé à ce niveau-là ? »

Le Président :

« Merci de votre question. Encore une fois sur la voirie, il y avait des situations sur le territoire totalement différentes et donc il nous est apparu impossible ou en tout cas extrêmement difficile de prendre une compétence voirie aujourd'hui intégrée au niveau de la Communauté d'Agglomération. Cela dit, j'entends ce que vous dites sur les petites communes et vous savez, je viens d'un territoire, le Cœur du Cotentin, où je crois que c'est un des seuls territoires où nous avons d'ailleurs la compétence en matière de voirie. Quand j'ai dit que ne pas prendre la compétence optionnelle ne signifie pas un abandon, cela veut dire que nous sommes en train d'étudier, ce qui vaut pour la voirie vaut pour d'autres compétences qui seront rétrocédées, les moyens d'accompagner, pas uniquement les petites communes d'ailleurs pour reprendre l'expression de Monsieur Fauchon tout à l'heure, les communes dans l'effort pour équiper les voiries. Quand je dis solution, c'est premièrement une aide en termes d'ingénierie, nous aurons des services techniques étoffés qui pourront aider en la matière les communes. Et deuxièmement au niveau de la solidarité communautaire du pacte financier et fiscal et au niveau

financier, des concours possibles de la Communauté d'Agglomération aux communes pour leurs équipements à ce titre. »

Intervention de Patrice PILLET :

« A propos des maisons de services publics, le souhait de la Communauté d'Agglomération, en fait du Bureau, c'est d'équiper les maisons de services publics d'un certain nombre de services justement et d'avoir cet agrément, ce label MSAP avec notamment au travers des services numériques un certain nombre de partenaires qui peuvent venir s'agréger de manière à ce que le citoyen puisse trouver en proximité donc des services ou des réponses à ses attentes. L'Etat a défini un certain nombre de règles pour labelliser les maisons de services publics et notamment des règles de distance par rapport à d'autres points qui assureraient les mêmes services. Donc en ce qui concerne les maisons de services publics à La Poste effectivement ça pose des questions et les règles de l'Etat nous imposaient des difficultés par rapport à la labellisation de certains points postaux. Et de plus se posait un problème de lisibilité pour le citoyen, à savoir le citoyen, le but ce n'est pas qu'il aille chercher soit la MSAP qui est le siège ordinairement de la Communauté d'Agglomération soit la Poste un certain nombre de service. L'idée c'est que les services soient bien identifiés à l'ancien siège de la Communauté de Communes. Aujourd'hui donc il y a un certain nombre de points, il y en a trois exactement sur la Communauté d'Agglomération qui restaient en suspens qui ont fait l'objet de débat sur les commissions de territoires qui ont d'ailleurs refusé selon les critères de l'Etat, après un vote, la création de ces points MSAP, enfin dit MASP, dans les postes. Mais aujourd'hui, l'Etat est prêt à assouplir ses règles donc nous sommes à nouveau en phase de négociation pour essayer justement d'avoir cette labellisation, d'avoir cette permission d'ouverture dans les bureaux postaux parce qu'à la clé il y a quand même des financements qui sont relativement importants qui vont vers les points labellisés qui ne vont pas vers les autres points. Donc l'idée c'est d'avoir une véritable lisibilité et encore une fois il n'y a pas, comme ça été dit, d'erreur sur la Côte Est, il y a seulement eu un point d'interrogation par rapport à la position de l'Etat qui aujourd'hui donc est assouplie et nous espérons que nous pourrions avoir une certaine lisibilité donc sur ces points et que tout le monde pourra être satisfait parce que l'objectif encore une fois c'est vraiment d'apporter au plus près des citoyens l'ensemble des services sous forme numérique ou sous forme physique. »

Intervention de Ralph LEJAMTEL :

« Je ne partage pas ce que vous avez dit sur le fait que le rétrocéder et le reprendre serait paradoxal. Et c'est vrai que s'il y a quatre compétences qui sont déléguées quand trois seulement sont nécessaires. Alors j'ai bien entendu la réponse selon laquelle les délégations de services publics, elles iraient à leur terme, ce qui est logique d'ailleurs, mais c'est vrai que je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas eu du temps qui a été donné pour aller de manière plus approfondie dans ce que pourrait être les perspectives d'évolution du cycle de l'eau. Ceci dit je comprends la logique qui est proposée, mais moi je ne mets pas un signe d'égalité entre les délégations de services publics et les régies publiques. Je pense que sur les vingt dernières années, il suffit de voir le nombre d'affaires qui ont défrayé la chronique par rapport aux prix qui étaient pratiqués par ceux qui obtenaient des délégations de services publics. Donc là c'est une conviction c'est-à-dire que pour les usagers, les régies publiques donnent un meilleur service et surtout une meilleure visibilité sur les tarifs notamment dans la durée donc moi les DSP en question dans cette Agglomération je ne les connais pas, mais seulement au niveau national c'est vrai que ce qui défraie la chronique, la plupart du temps, c'est plutôt les DSP ce n'est pas les régies publiques. Donc peut être que ça aurait été bien de se donner un peu de temps dans la mesure, alors je rejoins ce que disait le premier conseiller mais pas pour les mêmes raisons, c'est à dire que dans la mesure annoncée jusqu'en 2020 que les choses pouvaient être laissées. C'est juste une remarque, vous avez fait un choix c'est comme ça. »

Intervention de Patrick FAUCHON :

« Je voulais juste poser une question pour avoir un éclairage complémentaire parce que je pense qu'on est passé relativement rapidement sur la notion des équipements culturels et sportifs. Quelle a été la réflexion qui a été conduite au sein du Bureau sur cette notion de prise de compétences par rapport au rôle que jouent les communes. Peut-être avec un exemple ou autre pour pouvoir illustrer les choses, je pense aussi bien au théâtre de Cherbourg qu'à certaines piscines, pour savoir dans quel sens, entre les choix de la Communauté d'Agglomération et les choix que peuvent avoir des villes ou des communes, comment interviendra cette notion d'intérêt communautaire pour l'équilibre ou le respect que peuvent choisir les uns ou les autres de conserver disons des équipements à leurs mains. »

Le Président :

« Très bonne question, je vais laisser Monsieur COQUELIN répondre. Mais je voulais juste dire, avant qu'il ne réponde, que ce n'est pas parce qu'on prend la compétence que tous les équipements présents sur le territoire ipso facto deviennent d'intérêt communautaire, sinon nous ne supporterions pas la charge financière et nous n'aurions pas les moyens de les gérer, donc bon nombre d'équipements reviendront aux communes aussi. »

Réponse de Jacques COQUELIN :

« Vous imaginez bien que ma réponse va exactement dans le sens de ce que vient de dire le Président. A savoir que ce n'est pas parce qu'on va ce soir prendre une délibération pour prendre la compétence des équipements culturels et sportifs que tous les équipements culturels sportifs seront d'intérêt communautaire. Nous avons travaillé déjà avec la commission, je trouve d'ailleurs qu'on va suffisamment vite dans le domaine, pour trouver des critères, je l'ai déjà dit d'ailleurs, je crois à cette table lors de la dernière session, nous allons vous proposer des critères et ces critères seront applicables bien sûr à chaque équipement et en fonction bien sûr des critères obtenus, savoir si tel ou tel équipement deviendra d'intérêt communautaire ou non. Mais ça n'est pas, encore une fois, parce qu'on prend cette délibération et que certains équipements sportifs, culturels ou autres seront d'intérêt communautaire que tous le seront évidemment au même titre. »

Intervention de Patrick FAUCHON :

« Ma question allait un tout petit peu plus loin. C'était de savoir entre effectivement fixer des critères, mais une fois qu'on a fixé des critères, ça veut dire aussi que la Communauté d'Agglomération pourrait prendre un équipement même si la commune ne le souhaitait pas dès l'instant où ça rentrerait dans les critères. C'est une vraie question. »

Réponse de Jacques COQUELIN :

« Je vais répondre très simplement à ça. Je pense que l'un des critères justement, c'est d'avoir la volonté de la commune, c'est une évidence. »

Réponse de Patrick FAUCHON :

« On n'a pas souvent eu cette lecture-là par les services de l'Etat, les contrôles de légalité et les percepteurs sur l'exercice des compétences dans les communes vis à vis des intercommunalité, c'était le sens de mon propos. »

Intervention de Jacques COQUELIN :

« Ça me semble frappé au coin du bon sens. »

Le Président :

« Merci Jacques d'avoir apporté cette précision, je voudrais dire que ceci sera géré en bonne intelligence avec les communes, qu'il y aura une liste d'équipements communautaires qui vous sera d'ailleurs en toute transparence soumise. »

Intervention de Bernard POTTIER :

« Je voulais revenir rapidement sur la compétence globale de l'eau puisque j'ai eu en charge un service d'assainissement collectif et non collectif pendant une quinzaine d'années. En fait, on avait que l'assainissement alors loin s'en faut de critiquer la gestion qui était faite par les présidents de syndicats d'eau potable avec lesquels on a été amené à travailler. Mais c'était quand même, lorsqu'on entreprenait des travaux, toujours compliqué d'arriver à mettre nos budgets en commun, que ce soit quand on a travaillé dans une ville bourg pour les eaux pluviales, il fallait demander beaucoup de pourparlers, d'études, beaucoup de difficultés avec plusieurs maîtres d'ouvrages, de mettre les budgets en commun même si on y arrivait parfois. C'était très long et je pense qu'avec une compétence globalement on aura déjà cette facilitation de la tâche et aussi une optimisation des coûts des travaux. Voilà ce que je voulais apporter comme témoignage à ce débat. »

d'accéder à un ophtalmologiste, notamment chez des jeunes, ce ne sont pas que les jeunes enfin là pour les discussions d'hier il s'agissait des jeunes. Juste si c'était possible d'ajouter cette profession-là mais sinon évidemment nous voterons cette délibération. Dernier point, pour bien mesurer quand même les inégalités régionales par rapport à cette présence de médecins, en PACA c'est 350 pour 100 000 tandis que la Normandie est la deuxième région la moins dotée dans cet élément de densité, on est à 253 sur 100 000. Donc c'est vrai que ça fait quand même un différentiel de 100 avec la région la plus dotée, donc on voit bien qu'il y a une disparité d'installations qui devient un problème qu'il faudrait que le législateur prenne à bras le corps. Il le prend en partie par rapport à un certain nombre de bourses d'études où les médecins s'engagent à s'installer dans les territoires sous dotés mais franchement ce travail de longue haleine doit vraiment être mené donc on se félicite que le Cotentin prenne à bras le corps ce sujet. Est d'autant plus que c'est un sujet qui, s'il est pris à bras le corps, permettra d'avoir des résultats pour les habitants. »

Intervention de Jacques COQUELIN :

« Je ne vois aucun inconvénient à ce que l'on mette les ophtalmologistes, on ajoute. Mais on pourrait ajouter aussi d'autres spécialistes parce que s'il fallait que je fasse la liste, elle serait assez longue, je mets des petits points, etc.... En ce qui concerne les actions, je crois qu'une des actions qu'il faudra que nous menions est bien sûr de prendre un autre bâton de pèlerin, si je puis me permettre cette expression, et d'aller rencontrer les responsables. Je veux parler du ministère de la santé pour exposer nos problèmes et nous le ferons bien évidemment. Mais je partage avec Monsieur LEJAMTEL la nécessité de voir ces sujets abordés au niveau parlementaire et nous ferons en sorte de donner la voix dans tous les cas du Cotentin. »

Intervention de Benoît ARRIVE :

« Je ne vais pas revenir trop dans le détail sur cette compétence santé, accès aux soins et tout ce qui est fait aujourd'hui dans le Cotentin ici ou là pour travailler sur cette question. Nous en avons parlé effectivement hier Monsieur LEJAMTEL en conseil, nous étions tout à l'heure avec Jacques Coquelin et Jacques LEPETIT au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Public du Cotentin où la question est revenue comme à chaque fois. Je voulais simplement vous préciser deux choses. Nous avons signé ce matin avec le Président Jean-Louis Valentin, une convention qui lie désormais l'Agglomération et sa compétence économique, la CCI, la Maison de l'emploi et de la formation et l'APEC, nous avons eu le plaisir d'accueillir, Monsieur le Président, la Présidente nationale de l'APEC qui s'intéresse bien évidemment à ces questions d'attractivité médicale dans les territoires. Et nous allons profiter de la structuration de la compétence économique ici à l'Agglomération pour travailler sur plusieurs sujets : l'accueil des nouveaux arrivants, vous le savez, j'ai déjà eu l'occasion de vous en parler, mais surtout la volonté est la nôtre de structurer au sein du Cotentin un club RH des entreprises pour travailler sur la problématique du conjoint parce qu'on le voit, et je le dis sous le contrôle de mes collègues qui siègent à l'hôpital, à chaque fois que l'on travaille pour attirer un médecin à l'hôpital, quelle que soit la spécialité, il faut qu'on puisse apporter une solution sur l'emploi du conjoint. Et donc c'est bien en faisant ça tous ensemble à l'échelle du nouveau territoire qu'on arrivera à apporter des solutions et l'intérêt de notre Communauté d'Agglomération et de la compétence économique, c'est de pouvoir travailler ces questions-là à la bonne échelle, y compris sur les questions médicales. »

Intervention de Dominique GODAN :

« Pour mon information, qu'entend-on par le diagnostic de santé intercommunal ? »

Réponse de Jacques COQUELIN :

« Tout simplement de faire un recensement de l'ensemble des besoins, de ce qui existe et de l'ensemble des besoins. »

La délibération est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 20h36

Nombre de votants : 209

Pour : 198 Contre : 0 Abstention : 11

Le conseil communautaire :

- **Inscrit** dans les statuts de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, la compétence facultative « santé et accès aux soins » ainsi libellé,

- **Décide** de se doter de la compétence santé telle que précisée ci-après,
 - o Actions en faveur du renforcement de la démographie des professionnels de santé,
 - o Actions en faveur de la création et du développement des réseaux de santé de proximité et des réseaux thématiques de prévention,
 - o Coordination générale des politiques de prévention et d'éducation à la santé, à l'échelle du territoire communautaire,
 - o Élaboration d'un diagnostic de santé intercommunal,
 - o Élaboration, mise en place, signature et gestion d'un Contrat Local de Santé.
- **Sollicite** à cet effet l'avis des membres de la Communauté d'Agglomération qui devront se prononcer à la majorité qualifiée dans un délai de 3 mois.

Délibération n° 2017-125

OBJET : Transfert de compétences - Transport scolaire et non urbain

Le Président :

« C'est un sujet extrêmement complexe, je vais essayer de le simplifier. Sur la question de la compétence en matière de transports scolaires, question extraordinairement complexe, ce qu'il faut savoir est que nous sommes compétents sur le transport scolaire depuis le 1^{er} janvier 2017, c'est une conséquence à la fois du statut de Communauté d'Agglomération mais aussi de la loi NOTRe. Jusqu'à présent, nous avons un système dans lequel, et ce système est valable depuis le 1^{er} janvier 2017, c'est le Département qui agissait pour notre compte parce qu'il avait l'habitude, que ça se passait bien et nous lui payons en quelque sorte la prestation qu'il nous octroie. Donc le Département a accepté de continuer de gérer cette compétence jusqu'au 31 août 2017, donc il y a nécessité pour nous à la fois de payer jusqu'au 31 août le département et en même temps de clarifier les relations avec lui puisqu'il a fait savoir qu'à partir du 1^{er} septembre 2017, il n'exercerait plus cette compétence transport scolaire. Au 1^{er} septembre 2017, c'est donc directement avec la Région que nous allons devoir travailler, pourquoi ? Parce que c'est la région qui a récupéré les moyens du département en la matière même si elle n'a pas fait savoir aujourd'hui officiellement qu'elle était prête à assumer les responsabilités que le Département assumait jusqu'en ces lieux et places aujourd'hui. Ce que je voudrais dire donc dans ce contexte où il y a un changement de spectre du département vers la Région, nous avons la compétence mais nous ne l'exerçons pas et nous ne sommes pas préparés aujourd'hui, chacun en convient à l'exercer. C'est que notre volonté actuelle est de déléguer à la Région l'exercice de cette compétence dans un premier temps, le temps que nous soyons prêts. D'autant que la Région a récupéré, comme je le disais, les moyens du département selon des modalités financières qui seront évidemment à discuter avec la Région. Il va de soi que nous serons amenés à payer à la Région l'équivalence que nous payions jusqu'alors au Département. Alors les premiers contacts qui ont eu lieu avec la Région ont été d'ailleurs très encourageants je crois sur ce sujet. Pour faire court en réalité il y a un jeu non pas de chaises musicales de transfert de responsabilités dans la délégation de la compétence qui nous revient entre la Région et le Département sur le transport scolaire. Je crois que nous avons intérêt à privilégier des solutions de continuité, le temps que nous soyons prêts à exercer nous-même et c'est le sens des délibérations qui vous sont proposées. »

Noël LEFEVRE pour présenter la délibération :

« Monsieur le Président, je crois que je n'ai pas grand-chose à ajouter, vous avez été parfaitement clair. Il y a la compétence des transports interurbains quand on a la possibilité de repousser au 1^{er} janvier 2018 et qui vous est proposée aussi dans la délibération. Autrement je pense que le Président a été clair. »

Intervention de Nicolas POISSON :

« Pour les inscriptions du mois de septembre, avec qui on les fait ? Et le coût, est-ce qu'il va évoluer ? »

Réponse de Noël LEFEVRE :

« Le transfert de charges est basé sur le prix de 2016 et c'est pour un service égal le montant de la participation est égal et les inscriptions sont faites depuis longtemps. »

Intervention de Patrice PILLET :

« Nous avons délibéré récemment au Conseil départemental sur le sujet et il est prévu que le Département garde l'exercice des inscriptions jusqu'à la rentrée scolaire pour ne pas qu'il y ait de difficultés. Donc c'est au Département qu'il faut s'adresser et pour l'instant les tarifs restent les mêmes pour l'année prochaine. »

Intervention de Robert LEBRETON :

« Tout simplement pour avoir une garantie sur les arrêts de bus sécurisés qui sont acquis. Là où il y a un engagement du département parce que c'est mon cas, j'ai un engagement sur un arrêt de bus sécurisé donc je pense que le maintien est assuré ? »

Réponse de Patrice PILLET :

« Si le Département s'est engagé, si c'est financé il n'y a pas de raisons que ça soit repoussé ou annulé. Normalement le Département assume puis transfère après la compétence à la Communauté d'Agglomération. »

Intervention d'un élu :

« Jacques me dit qu'à Colomby c'est passé à la Commission permanente donc tu es sauvé, il n'y a pas de problème. »

Le Président :

« Nous avons assez de conseillers départementaux dans l'assistance pour pouvoir servir de relais le cas échéant. »

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 20h43

Nombre de votants : 209

Pour : 202 Contre : 0 Abstention : 7

Le conseil communautaire :

- **Approuve** la prise de compétence « transport interurbain à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- **Approuve** la convention de transfert de la compétence « transport scolaire », dont le projet est joint à la délibération ;
- **Approuve** la convention de délégation de l'exercice de cette compétence « transport scolaires non urbains » avec le Département, dont le projet est joint à la délibération ;
- **Dit** que les crédits afférents à la convention de délégation sont prévus et inscrits au budget annexe Transport (14), article 6287.

Délibération n° 2017-126

OBJET : Précision de la compétence "organisation de la mobilité"

Noël LEFEVRE présente la délibération.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 20h46

Nombre de votants : 209

Pour : 198 Contre : 0 Abstention : 11

Le conseil communautaire :

- **Précise** la compétence « organisation de la mobilité » dans les termes évoqués dans la délibération.

Délibération n° 2017-127

OBJET : Mise en œuvre de la Directive inondation sur le Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) de Cherbourg

Bernard LEBARON présente la délibération.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 20h50

Nombre de votants : 209

Pour : 201 Contre : 1 Abstention : 7

Le conseil communautaire :

- **Valide** le principe que l'agglomération soit co-porteuse avec les services de l'état de la stratégie locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) du Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) de Cherbourg,
- **Valide** le principe de la modification du périmètre de la SLGRI proposé par les services de l'état.

Suspension de séance

Le Président :

« Avant de reprendre la séance, je voulais saluer la présence dans la salle de Madame FILLATRE la comptable publique et lui dire que nous sommes sensibles à sa venue ce soir et que nous voulons poursuivre avec les services du Trésor Public, les relations de confiance et de transparence que les précédentes Communautés de Communes ou les communes nouvelles avaient et donc je voulais la saluer, la remercier de sa présence. S'agissant des délibérations à caractère financier, je vais vous demander quelques instants d'attention pour faciliter le déroulé de cette deuxième partie du Conseil. Pour éviter que nous perdions du temps dans des procédures lourdes et complexes que nous avons essayé de simplifier tout en restant dans la régularité juridique, nous avons à procéder à l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion. Nous allons procéder comme suit : Christian PRIME va présenter le plus synthétiquement possible l'ensemble des comptes administratifs puis l'ensemble des comptes de gestion. Lors de cette présentation, les conseillers qui étaient Président d'EPCI peuvent rester dans l'assemblée, ensuite je vais procéder au vote des comptes de gestion et puis je sortirai de la salle pour l'ensemble des comptes administratifs. Benoît ARRIVE, le premier Vice-président, prendra donc la présidence momentanée de l'assemblée et fera procéder au vote de l'ensemble des comptes administratifs hors ma présence, mais également hors la présence sur les comptes qui les concernent de Madame LALOË, de Messieurs DESTRES mais Henri n'est pas là, LEPOITTEVIN, LEPETIT, PRIME, ASSELINE et de Monsieur LETERRIER, pour ce qui concerne l'office de tourisme du Cotentin Val-de-Saire. »

Le Président laisse ensuite la parole à Christian PRIME qui fait une présentation compte par compte des états reçus.

Le Président :

« Il y a une petite erreur dans les délibérations absolument pas grave, mais après vérification, il faut que nous votions les comptes de gestion avant les comptes administratifs, l'inverse est indiqué dans la délibération. Donc il faut que nous votions les comptes de gestion avant, une fois que nous aurons voté les comptes de gestions, nous voterons les comptes administratifs. Lorsque vous voterez les comptes administratifs, à ce moment-là, je sortirai de la salle pour l'ensemble de la séquence, Benoît ARRIVE prendra la présidence et les personnes concernées sortiront lorsque le compte administratif de leur ancien EPCI sera soumis à votre approbation. »

La suppléante de Monsieur LEPOITTEVIN demande si, en tant que tel, elle doit sortir lors de l'approbation des comptes. Le Président lui répond que non.

Le Président :

« Ce que vous constaterez juste simplement sans rallonger nos débats c'est que les comptes administratifs font apparaître un excédent de trésorerie cumulé de l'ensemble des anciens EPCI qui est tout à fait satisfaisant, notamment au regard de la dette cumulée qui apparaissait dans le budget et dont je vous avais dit qu'elle n'est pas une version totalement exacte de notre situation financière puisqu'il

fallait prendre en compte l'ensemble des excédents. Je ne sais pas quel est le chiffre Monsieur DUVAL des excédents cumulés ? Vingt-huit millions quatre cent mille d'excédent cumulé. Donc voyez que c'est tout à fait satisfaisant. »

Intervention de Michel LAFOSSE :

« La Vallée de l'Ouve, on est un petit peu honteux, on est négatif. C'est dû à notre zone qui n'est pas vendue, la maison de santé également qui est un petit peu déficitaire et un centre de tri. Mais rassurez-vous, nous avons des emprunts qui tombent et pas d'investissements, de projets en cours. »

Délibération n° 2017-128

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2016 de la Communauté de Communes de Cœur Cotentin

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 21h36

Nombre de votants : 208

Pour : 206 Contre : 0 Abstention : 2

Les comptes de gestion sont approuvés.

Délibération n° 2017-129

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2016 de la Communauté de Communes de la Côte des Isles

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 21h37

Nombre de votants : 208

Pour : 188 Contre : 0 Abstention : 20

Les comptes de gestion sont approuvés.

Délibération n° 2017-130

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2016 de la Communauté de Communes de Douve-Divette

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 21h38

Nombre de votants : 208

Pour : 200 Contre : 0 Abstention : 8

Les comptes de gestion sont approuvés.

Délibération n° 2017-131

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2016 de la Communauté de Communes de La Saire

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 21h39

Nombre de votants : 208

Pour : 206 Contre : 0 Abstention : 2

Les comptes de gestion sont approuvés.

Délibération n° 2017-132

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2016 de la Communauté de Communes des Pieux

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221
Nombre de votants : 208 21h40
Pour : 202 Contre : 0 Abstention : 6

Les comptes de gestion sont approuvés.

Délibération n° 2017-133

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2016 de la Communauté de Communes de la Région de Montebourg

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 21h41
Nombre de votants : 208
Pour : 205 Contre : 1 Abstention : 2

Les comptes de gestion sont approuvés.

Délibération n° 2017-134

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2016 de la Communauté de Communes de Saint-Pierre –Eglise

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 21h41
Nombre de votants : 208
Pour : 203 Contre : 0 Abstention : 5

Les comptes de gestion sont approuvés.

Délibération n° 2017-135

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2016 de la Communauté de Communes du Val-de-Saire

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 21h42
Nombre de votants : 208
Pour : 207 Contre : 0 Abstention : 1

Les comptes de gestion sont approuvés.

Délibération n° 2017-136

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2016 de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 21h43
Nombre de votants : 208
Pour : 206 Contre : 0 Abstention : 2

Les comptes de gestion sont approuvés.

Délibération n° 2017-137

OBJET : Approbation du compte de gestion 2016 du Syndicat Mixte Touristique de la Hague (SMTH)

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 21h44

Nombre de votants : 208

Pour : 208 Contre : 0 Abstention : 0

Les comptes de gestion sont approuvés.

Délibération n° 2017-138

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2016 de l'office de tourisme Cotentin Val-de-Saire

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221

Nombre de votants : 208 21h45

Pour : 207 Contre : 0 Abstention : 1

Les comptes de gestion sont approuvés.

Délibération n° 2017-139

OBJET : Approbation des comptes administratifs 2016 - Pôle de proximité de Cœur Cotentin

Jean-Louis VALENTIN sort de la salle et ne prend pas part au vote.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221

Nombre de votants : 207 21h47

Pour : 202 Contre : 0 Abstention : 5

Les comptes administratifs sont approuvés.

Délibération n° 2017-140

OBJET : Approbation des comptes administratifs 2016 - Pôle de proximité de la Côte des Isles

Jean-Louis VALENTIN sort de la salle et ne prend pas part au vote.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221

Nombre de votants : 207 21h47

Pour : 206 Contre : 0 Abstention : 1

Les comptes administratifs sont approuvés.

Délibération n° 2017-141

OBJET : Approbation des comptes administratifs 2016 - Pôle de proximité de Douve-Divette

Jean-Louis VALENTIN sort de la salle et ne prend pas part au vote.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221
Nombre de votants : 207 21h49
Pour : 204 Contre : 0 Abstention : 3

Les comptes administratifs sont approuvés.

Délibération n° 2017-142

OBJET : Approbation des comptes administratifs 2016 - Pôle de proximité de La Saire

Jean-Louis VALENTIN sort de la salle et ne prend pas part au vote.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :
Nombre de membres : 221
Nombre de votants : 207 21h50
Pour : 205 Contre : 0 Abstention : 2

Les comptes administratifs sont approuvés.

Délibération n° 2017-143

OBJET : Approbation des comptes administratifs 2016 - Pôle de proximité des Pieux

Jean-Louis VALENTIN et Jacques LEPETIT sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :
Nombre de membres : 221
Nombre de votants : 206 21h52
Pour : 200 Contre : 1 Abstention : 5

Les comptes administratifs sont approuvés.

Délibération n° 2017-144

OBJET : Approbation des comptes administratifs 2016 - Pôle de proximité de la région de Montebourg

Jean-Louis VALENTIN et Christian PRIME sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :
Nombre de membres : 221 21h53
Nombre de votants : 206
Pour : 204 Contre : 0 Abstention : 2

Les comptes administratifs sont approuvés.

Délibération n° 2017-145

OBJET : Approbation des comptes administratifs 2016 - Pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise

Jean-Louis VALENTIN et Evelyne LALOE sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :
Nombre de membres : 221
Nombre de votants : 206 21h54
Pour : 205 Contre : 0 Abstention : 1

Les comptes administratifs sont approuvés.

Délibération n° 2017-146

OBJET : Approbation des comptes administratifs 2016 - Pôle de proximité du Val-de-Saire

Jean-Louis VALENTIN et Yves ASSELINE sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221
Nombre de votants : 205 21h55
Pour : 202 Contre : 0 Abstention : 3

Les comptes administratifs sont approuvés.

Délibération n° 2017-147

OBJET : Approbation des comptes administratifs 2016 - Pôle de proximité de la Vallée de l'Ouve

Jean-Louis VALENTIN sort de la salle et ne prend pas part au vote.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221
Nombre de votants : 207 21h56
Pour : 202 Contre : 0 Abstention : 5

Les comptes administratifs sont approuvés.

Délibération n° 2017-148

OBJET : Approbation des comptes administratifs 2016 - Syndicat Mixte Touristique de la Hague (Pôle de Proximité des Pieux)

Jean-Louis VALENTIN sort de la salle et ne prend pas part au vote.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 21h57
Nombre de votants : 207
Pour : 205 Contre : 0 Abstention : 2

Les comptes administratifs sont approuvés.

Délibération n° 2017-149

OBJET : Approbation des comptes administratifs 2016 - Office de tourisme Cotentin Val-de-Saire - pôle de proximité de la Saint-Pierre-Eglise

Jean-Louis VALENTIN sort de la salle et ne prend pas part au vote :

La délibération est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 21h58
Nombre de votants : 207
Pour : 202 Contre : 0 Abstention : 5

Les comptes administratifs sont approuvés.

Projet de délibération

- **Décide** de maintenir les montants actuels de régime indemnitaire perçus par les agents qui bénéficient d'un régime indemnitaire plus important que le montant de référence déterminé pour leur grade dans la présente délibération ;
- **Autorise** le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent selon les principes énoncés ci-dessus ;
- **Prévoit** et **inscrit** au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire ;
- **Dit** que les dispositions du présent régime prendront effet dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Délibération n° 2017-152

OBJET : Participation à la protection sociale complémentaire – santé

Jacques LEPETIT présente la délibération.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 22h11

Nombre de votants : 208

Pour : 195 Contre : 2 Abstention : 11

Le conseil communautaire :

- **Adopte** le principe d'une participation de la CAC au financement des garanties de protection sociale complémentaire à compter du 1^{er} août 2017.
- **Porte** son choix sur la procédure de labellisation pour la santé
- **Décide** de fixer le montant mensuel de participation de la façon suivante :
 - o Agent : 20 €
 - o Conjoint : 9 €
 - o Enfant : 5,50 € (par enfant)

Délibération n° 2017-153

OBJET : Adhésion au CDAS 50

Jacques LEPETIT présente la délibération.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 22h13

Nombre de votants : 208

Pour : 197 Contre : 0 Abstention : 11

Le conseil communautaire :

- **Décide** de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CDAS 50 à compter du 1^{er} juillet 2017.
- **Accepte** de verser au CDAS 50 une cotisation évolutive et correspondante au mode de calcul suivant :
 - o Agents actifs : total des rémunérations des personnels titulaires et non titulaires figurant au compte administratif N-2 x 1%
 - o Agents retraités : nombre de bénéficiaires retraités indiqués sur les listes x cotisations forfaitaire (en 2017 : 77,75 €).
- **Désigne** Monsieur Jacques LEPETIT membre titulaire, M Pascal ROUSSEL membre suppléant de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CDAS 50.

Délibération n° 2017-154

OBJET : Ressources Humaines – Détermination des quotas d'avancement de grade

Jacques LEPETIT présente la délibération.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :
Nombre de membres : 221 22h15
Nombre de votants : 208
Pour : 197 Contre : 0 Abstention : 11

Le conseil communautaire :

- **Adopte** les ratios promus-promouvables à 100% pour tous les grades, dans le respect des conditions ci-dessus énoncées.
- **Impute** au budget principal les crédits nécessaires au chapitre 012 (charges de personnel).
- **Dit** que ces dispositions prendront effet dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Délibération n° 2017-155

OBJET : Gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

Jacques LEPETIT présente la délibération.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :
Nombre de membres : 221 22h17
Nombre de votants : 208
Pour : 203 Contre : 0 Abstention : 5

Le conseil communautaire :

- **Instaure** la gratification des stagiaires de l'enseignement accueillis au sein de la communauté d'agglomération du Cotentin.
- **Précise** que seuls les stagiaires en formation initiale de l'enseignement secondaire et supérieur peuvent prétendre à cette gratification, lorsque le stage est supérieur ou égal à 45 jours de 7 h ou plus de 308 h.
- **Fixe** le montant de cette gratification à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale.
- **Dit** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 12, article 6218 (autre personnel extérieur).

Délibération n° 2017-156

OBJET : Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

Jacques LEPETIT présente la délibération.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :
Nombre de membres : 221 22h22
Nombre de votants : 208
Pour : 188 Contre : 2 Abstention : 18

Le conseil communautaire :

- **Modifie** le tableau des effectifs
- **Arrête** le tableau des effectifs annexé à la délibération,
- **Dit** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 012, charges de personnel du budget principal 2017.

Délibération n° 2017-157

OBJET : Achèvement des procédures d'évolution des documents d'urbanisme communaux prescrits avant la création de la Communauté d'Agglomération

Yveline DRUEZ présente la délibération.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :
Nombre de membres : 221 22h25
Nombre de votants : 204

donné, l'ensemble des intérêts publics sur une même zone fait qu'il y a beaucoup de contraintes sur le même secteur. Je voulais le signaler parce que ce n'est pas l'avis de ce qu'on nous demande aujourd'hui mais c'est quand même une réalité. »

Le Président :

« Merci de cette intervention qui s'adresse finalement plus à l'Etat qu'à nous mais nous relaierons. »

Réponse de Patrick FAUCHON :

« C'est effectivement à la préfecture maritime mais de fait, ce sont des conséquences pour tous les gens qui vivent autour. On a des gens qui sont des pêcheurs qui sont arrêtés parce qu'ils passent en bateau dans la zone autour de la centrale, qui ne peuvent plus aller pêcher à un certain nombre d'endroits parce que il y a des arrêtés à chaque fois qui sont pris pour protéger les ouvrages. Et l'intérêt national, à un moment donné, c'est bien et on y est très favorable mais par contre les réponses par rapport aux petites gens qui vivent autour, ce n'est pas le sujet pour beaucoup. »

Le Président :

« Merci de cette intervention donc nous veillerons à relayer cette demande auprès de la préfecture Maritime. »

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 22h35

Nombre de votants : 204

Pour : 181 Contre : 1 Abstention : 22

Le conseil communautaire :

- **Donne** un avis favorable à la mise en compatibilité du POS de la commune de Siouville-Hague
- **Dit** que le président ou le vice-président délégué est autorisé à signer tous les actes relatifs à l'application de la présente délibération.

Délibération n° 2017-161

OBJET : 5ème modification simplifiée du PLU de Cherbourg-en-Cotentin : modalités de mise à disposition du public

Yveline DRUEZ présente la délibération.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 22h38

Nombre de votants : 204

Pour : 199 Contre : 0 Abstention : 5

Le conseil communautaire :

- **Décide** d'organiser la mise à disposition du public du projet de la cinquième modification simplifiée du PLU pendant un mois accompagné des avis émis par les personnes associées et les communes membres selon les modalités suivantes :
 - Ouverture d'un registre principal coté et paraphé par le président de communauté d'agglomération du Cotentin, tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public communautaire 8 rue des Vindits à Cherbourg-en-Cotentin ;
 - Ouverture de trois registres subsidiaires à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin coté et paraphé par le maire, à la commune déléguée de Cherbourg-Octeville coté et paraphé par le maire délégué et à la commune déléguée de Tourlaville coté et paraphé par le maire délégué ;
- **Dit** que la période de mise à disposition du public susvisée sera effectuée aux horaires habituels d'ouverture au public de la communauté d'agglomération, de la mairie de Cherbourg-en-Cotentin et des communes déléguées de Cherbourg-Octeville et Tourlaville ;
- **Dit** que les modalités de mise à disposition du public ainsi définies par le conseil communautaire seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de la mise à disposition du public.

Délibération n° 2017-162

OBJET : Modification simplifiée du PLU de Saint-Lô d'Ourville

Yveline DRUEZ présente la délibération.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 22h40

Nombre de votants : 204

Pour : 199 Contre : 0 Abstention : 5

Le conseil communautaire :

- **Décide** de la suppression du périmètre de sécurité de 400 mètres autour du gabion,
- **Décide** d'organiser la mise à disposition du public du projet de cette modification simplifiée du PLU pendant un mois accompagné des avis émis par les personnes associées et les communes membres selon les modalités suivantes :
 - Ouverture d'un registre principal coté et paraphé par le président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public communautaire 8 rue des Vindits à Cherbourg-en-Cotentin ;
 - Ouverture d'un registre subsidiaire à la mairie de Saint-Lô d'Ourville coté et paraphé par le maire ;
- **Dit** que la période de mise à disposition du public susvisée sera effectuée aux horaires habituels d'ouverture au public de la communauté d'agglomération, de la mairie de Saint-Lô d'Ourville ;
- **Dit** que les modalités de mise à disposition du public ainsi définies par le conseil communautaire seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de la mise à disposition du public.

Délibération n° 2017-163

OBJET : Révision du PLU de Cherbourg-en-Cotentin pour réduction d'un espace boisé classé rue du Maupas : approbation

Yveline DRUEZ présente la délibération.

Intervention de Jean-Marie MOUCHEL :

« Alors je ne suis pas très compétent mais en milieu rural, dès qu'on veut toucher un espace naturel etc c'est impossible et là en milieu urbain où les espaces verts et boisés sont plutôt rares, peut-on avoir une petite explication sur la réduction de 1 500 mètres carrés sur 15 000. »

Réponse de Benoît ARRIVE :

« Jean-Marie LINCHEAU pourrait vous répondre probablement mieux que moi, je le laisserai compléter s'il le souhaite parce qu'il a porté ce projet à Cherbourg-en-Cotentin. En réalité la rue du Maupas, je ne sais pas si vous voyez où elle est, c'est l'ancienne propriété des sœurs du Maupas qui a été reprise par une autre structure : Habitat et Humanisme qui va développer à cet endroit-là un très beau projet qui va faire vivre ensemble différentes catégories de population, des jeunes seuls, des aînés isolés, des handicapés, c'est un projet assez innovant. Dans le parc de l'ancienne maison, il y a une partie du bois qui est classé à laquelle on ne touche absolument pas, il y avait des arbres qui avaient été plantés qui n'avaient absolument aucune valeur, il s'agit de vieux peupliers sur 1 500 mètres carrés sachant que la surface est bien plus large. Le nouveau projet présenté par Habitat et Humanisme garde toute la partie du parc qui est classé, réhabilite complètement la maison qui était abandonnée donc c'est une revalorisation du patrimoine et la délibération qui vous est présentée c'est la suppression de l'espace boisé sans aucune valeur, les peupliers, pour faciliter la réalisation complète du projet. Mais nous avons veillé à l'époque à ce que la partie boisée, qui elle est protégée, soit bien sûr maintenue. Et je suis allé sur place l'autre jour pour visualiser le début des travaux, il y a une attention particulière pour valoriser la partie extrêmement intéressante du parc qui sera aussi ouverte au public alors que jusqu'à présent c'était fermé. C'est donc à la fois un sauvetage du patrimoine immobilier, un sauvetage de la partie intéressante sur la partie jardin puis la mise en place d'un projet de lien social et de vivre ensemble extrêmement intéressant. »

Intervention de Jean-Michel HOULLEGATTE:

« Et en complément, sur le délaissé de terrain donc qui est déclassé, la fondation du Bon Sauveur y développe également un projet de foyer occupationnel. »

Réponse d'Yveline DRUEZ :

« Je voulais te répondre sur la difficulté de faire en sorte qu'un espace boisé classé ne le devienne plus. Je l'ai moi-même expérimenté en tant que maire, c'était un espace qui n'était même pas boisé mais qui était classé comme tel. Et c'est vrai qu'il faut faire une procédure de 18 mois et là, c'est le cas, il y a une procédure qui a été mise en place et qui a duré environ 18 mois. C'est très compliqué de faire déclasser, je suis d'accord, un espace boisé classé et qu'il soit à la campagne, en rurbain ou à la ville. »

Intervention de Patrick FAUCHON :

« C'est surtout qu'en général, c'est la même chose pour le régime forestier ou pour les espaces boisés classés. On nous demande souvent d'apporter des mesures compensatoires ou un équivalent à un autre endroit pour ne pas diminuer l'ensemble des espaces et donc soit c'est des mesures complémentaires qui sont apportées, soit c'est de mettre des équivalents ailleurs. Et disons, c'est plutôt ça qui est souvent nécessaire dans la compréhension de soustraire soit des espaces boisés classés, soit des espaces qui ont été classés sur le régime forestier. »

Jean-Marie LINCHEAU :

« Tout simplement pour éclairer un petit peu plus ces débats de dire que c'était l'ancien potager des religieuses. En 2006, elles étaient très âgées, elles n'ont plus voulu s'occuper de leur potager, elles ont semé des boulots et des frênes. »

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 22h46

Nombre de votants : 204

Pour : 185 Contre : 4 Abstention : 15

Le conseil communautaire :

- **Approuve** la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour réduction d'un espace boisé classé rue du Maupas telle qu'elle figure sur l'extrait du règlement graphique et l'extrait du rapport de présentation du PLU annexés à l'exposé susvisé ;
- **Dit** que
 - o le PLU approuvé sera tenu à la disposition du public au siège du SCoT, à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin, à la sous-préfecture de Cherbourg et à la préfecture de la Manche ;
 - o le Président ou le Vice-président délégué est autorisé à signer tous les actes relatifs à l'application de la présente délibération.
 - o la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la communauté d'agglomération en mairie de Cherbourg-en-Cotentin ;
 - o mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

La présente délibération sera publiée au Recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales.

Délibération n° 2017-164

OBJET : Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune des Pieux

Yveline DRUEZ présente la délibération.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 22h48

Nombre de votants : 204

Pour : 202 Contre : 0 Abstention : 2

Le conseil communautaire :

- **Approuve** la convention constitutive annexée qui définit les règles de fonctionnement de ce groupement de commandes,
- **Désigne** la Communauté d'agglomération du Cotentin en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,
- **Autorise** le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention constitutive de groupement et leurs éventuels avenants, ainsi que les marchés publics et leurs éventuels avenants sachant que les crédits sont votés au B.P. DMA.
- **Dit** que la Commission d'appel d'offres du groupement est celle du coordonnateur du groupement.

Délibération n° 2017-167

OBJET : Adhésion à la Fédération des Entreprises Publiques Locales

Christian PRIME présente la délibération.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 22h55

Nombre de votants : 204

Pour : 174 Contre : 2 Abstention : 28

Le conseil communautaire :

- **Autorise** la préadhésion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à la Fédération des Entreprises Publiques Locales et procéder au règlement des cotisations correspondantes,
- **Dit** que la dépense sera imputée au budget principal, compte 6281.

Délibération n° 2017-168

OBJET : Modifications des tarifs

Christian PRIME présente la délibération.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 22h57

Nombre de votants : 204

Pour : 189 Contre : 0 Abstention : 15

Le Conseil communautaire :

- **Décide** de fixer ou modifier les tarifs présentés dans la délibération.

Délibération n° 2017-169

OBJET : Transfert de la compétence tourisme - Subvention aux offices du tourisme associatifs dans l'attente de la création de l'office de tourisme intercommunal

Jean-Michel HOULLEGATE présente la délibération.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée :

Nombre de membres : 221 22h59

Nombre de votants : 204

Pour : 196 Contre : 0 Abstention : 8

Le conseil communautaire :

- **Autorise** le versement de subventions exceptionnelles, par prélèvement sur ligne de crédit numéro 171 du budget annexe promotion du tourisme de la communauté d'agglomération du Cotentin de :
 - 15 000 € pour l'office du tourisme associatif de Montebourg,
 - 27 000 € pour l'office du tourisme associatif de Quettehou,
 - 15 300 € pour l'office du tourisme associatif de Barfleur,
 - 7 000 € pour l'office du tourisme associatif de Saint-Sauveur Le Vicomte.

